

Québecair achète Air Gaspé

par Louis TARDIF,
de notre bureau de Rimouski

Eh bien! c'en est fait! Le transporteur régional Québecair vient de se porter acquéreur de la compagnie Air Gaspé. Les détails de la transaction devraient être dévoilés, ce midi, par voie de communiqué.

Pour Air Gaspé, propriété de Michel Pouliot, c'est la fin d'une histoire dont le dossier commençait sérieusement à s'alourdir en raison des nombreuses mésaventures que sa compagnie connaissait depuis quelque temps.

Pour Québecair, c'est un autre pas dans ses visées expansionnistes sur l'Est du pays. D'après certaines sources, elle en profitera pour réaménager son service, principalement à l'intérieur des trois filiales qu'elle possède maintenant, soit: A. Fecteau, transport aérien de Senneterre, en Abitibi, Les ailes du Nord, à Sept-Îles, de même que Northern Wings Helicopters et, finalement, sa dernière acquisition, Air Gaspé.

C'est presque une situation de monopole qu'exerce Québecair sur l'Est du Québec, si l'on fait abstraction de la compagnie Golf Air, de Baie-Comeau.

AIR PROVINCIAL

L'un des premiers gestes du transporteur régional, qui dessert principalement le Québec, serait de réaménager administrativement ses services.

Ses trois filiales, affectées à ce qu'il est convenu d'appeler le transport sub-régional, seraient unifiées sous un même nom, soit Air Provincial.

De plus, il est question que, dans un avenir rapproché, Québecair fasse l'acquisition d'une couple de Boeing 727. Ils seraient affectés sur ses lignes principales alors que les trois BAC-111, qu'elle possède déjà, serviraient en partie aux nouvelles lignes qu'elle se propose d'établir.

En se portant acquéreur d'Air Gaspé, le nouveau propriétaire s'engage à donner le même service que son prédécesseur, soit les divers points de la péninsule gaspésienne, les Îles-de-la-Madeleine, Anticosti et la partie inférieure de la Côte-Nord.

On peut d'ores et déjà prévoir qu'au moins un avion de 30 places, un F-27 en l'occurrence, sera bientôt affecté sur la ligne Mont-Joli-Gaspé-les Îles, même si le ministère des Transports n'a pas encore donné sa réponse à la demande de Québecair d'exploiter un permis de classe 11 sur cette ligne.

Mais il faudra attendre tous les détails de la transaction, qui fait suite à des négociations intenses de toute la fin de semaine entre les deux parties à Montréal, avant de parler des changements qui touchent la région même.

DOSSIER FERME

Pour Air Gaspé, qui avait fait dernièrement la manchette des journaux à cause de certaines mésaventures, c'est un dossier fermé.

Compagnie qui a fait figure de pionnière dans le ciel de l'Est du Québec, elle en était malheureusement restée un peu à ce stade d'évolution.

Les nombreuses plaintes, dont elle a fait l'objet, avaient amené le ministre des Transports Jean Marchand à lui servir, quelques jours avant Noël, un ultimatum et, ce, en pleine séance de la Chambre des Communes.

M. Marchand avait menacé Air Gaspé de lui retirer son permis si elle n'engageait pas un contrôleur indépendant. Celui-ci verrait à interdire à la compagnie de prendre les airs si le temps, ne le permettait pas.

Cette sortie du ministre survenait principalement après une série d'accidents, dont l'un causait la mort de quatre personnes, à Saint-Anaclet, en juin dernier.

En outre, il semble que l'obligation d'engager un contrôleur de même qu'un chef-pilote n'aurait pas été dans les mesures financières de la compagnie.

D'ailleurs, le propriétaire d'Air Gaspé avait, l'autre jour, affirmé dans ses rares commentaires à la presse que si le ministère des Transports accordait le permis de Gaspé à Québecair, cette situation de concurrence "le ferait mourir".

Air Gaspé a donc choisi de vendre à "une compagnie de Toronto, dont le propriétaire majoritaire est un Anglais du nom de Herb Webster", comme l'avait déjà qualifié Michel Pouliot.

"Mais ils ont des meilleurs contacts que moi à Ottawa", avait-il ajouté alors amèrement.

MONOPOLE?

Pour les Gaspésiens, qui connaissaient l'époque héroïque du pionnier et qui ressentaient une certaine fierté parce que la compagnie était vraiment gaspésienne, ils sont déçus de cette transaction.

Mais de nombreux autres, dont les moult fonctionnaires affectés à la région, s'en réjouissent.

Déjà, ils avaient porté plainte au ministère des Transports et certains même boycottaient la compagnie. Parmi les dénonciateurs d'Air Gaspé, il en est un qui doit se réjouir parce qu'il s'était fait, en un sens, le leader de cette contestation. Il s'agit du député libéral fédéral du comté de Gaspé, M. Alexandre Cyr.

Il n'en demeure pas moins que Québecair se retrouve donc presque en situation de monopole dans la péninsule gaspésienne excepté pour Golf Air (Baie-Comeau Air Service) qui assure principalement un service interrive.

Québecair pour certains devra donc prouver qu'elle n'abusera pas de cette situation. Les compagnies minières, entre autres, dont celle de Port-Cartier et l'Iron Ore à Sept-Îles, se sont souvent plaintes du service subrégional qu'assurait la filiale Les Ailes du Nord et quand elles ne pouvaient s'assurer de services adéquats, elles faisaient alors appel à Air Gaspé qui ne demandait pas mieux.

Il leur faudra donc maintenant ne faire affaire qu'avec un transporteur. D'après certains commentaires reçus dernièrement, cette situation de quasi-monopole ne semble pas leur plaire outre mesure.

Il reste à savoir de fait si les visées très expansionnistes de Québecair correspondent maintenant à une volonté aussi grande d'assurer le meilleur service possible dans l'Est de la province.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Deux vedettes

Le jeune défenseur Wayne Gretzky n'a pas tardé à faire sa marque dans le tournoi international pee wee. A sa première joute dans l'uniforme du Brantford, il a enregistré sept buts et fourni quatre assistances.

Peut-être suivra-t-il un jour les traces de Jean-Claude Tremblay avec qui il s'est entretenu, hier.

Les détails, page 7

Deux capitales

Une chicane de clocher prend fin après plusieurs années. Québec choisit deux capitales administratives sur la Côte-Nord. page 19

Politique culturelle

Dans une entrevue, qu'il accordait hier à la télé-

sion d'Etat, le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Hardy, a déclaré que sa politique culturelle était en gestation, qu'il ne savait trop où elle aboutirait, mais qu'elle allait sûrement quelque part page 23

la météo

Neige, maximum 15; dégagement demain. Les détails, page 2

à lire

sommaire

Arts et lettres	22-23
Annonces classées	32 à 39
A Québec aujourd'hui	22
Bandes dessinées	40
Bridge	36
Décès	41
Famille	31
Economie-finances	14 à 17
Horoscope	33
Mots croisés	34
Mot mystère	32
Page documentaire	20
Patron	35
Sport	7 à 12
Television	23 et 41

LE SOLEIL

42 PAGES

78e ANNEE — No 38

QUEBEC, MARDI 12 FEVRIER 1974

PRIX QUINZE CENTS



Le Canada veut faire vite, mais doute du succès de la conférence

par Jean-Paul Gagné,
envoyé du Soleil,
à Washington

"Les Canadiens, vous savez, sont des gens pragmatiques; ils sont efficaces et veulent que les choses marchent rapidement; ils ne s'embarrassent pas des détails."

Cette réflexion, d'un

membre de la délégation canadienne à la conférence de Washington sur l'énergie, décrit assez bien l'attitude adoptée par le Canada à cette rencontre des 13 principaux pays consommateurs de pétrole.

Pour le Canada, la question pétrolière est importante; aussi y a-t-il délégué trois ministres et une bon-

ne dizaine de fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, des Finances et de l'Énergie.

Pour le Canada, ce qui compte c'est de réunir le plus vite possible à la même table les pays consommateurs industrialisés et les nouveaux riches, les pays producteurs de pétrole, de façon à en

arriver à certaine tendance durable à long terme.

Aussi s'est-il juré de ne pas créer de difficultés inutiles qui rendraient trop difficile l'émergence d'un consensus sur une approche commune visant à solutionner le problème. Son analyse de la situation ressemble d'ailleurs en tout point à l'analyse de M. Kissinger.

Le Canada n'a pas formulé de proposition concrète lors de cette conférence parce que, estime son secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, ce n'est pas le moment de prendre des décisions qui concerneraient des pays qui ne participent pas aux assises actuelles. La délégation canadienne reconnaît d'ailleurs volontiers cette absence de proposition concrète.

Ce qu'on a cherché, c'est avant tout l'expression d'une volonté collective de ne trouver de solution qu'à travers la coopération, la collaboration, le maintien des institutions des règles commerciales actuelles, une aide accrue aux pays pauvres et la prohibition de mesures de représailles pour le maintien de l'équilibre des balances des paiements.

"Nous sommes prêts à accepter toute proposition raisonnable", a commenté, hier soir, un porte-parole de la délégation, ce qui veut dire que le pays tient mordicus à ce qu'on en arrive à une entente quelconque.

Autre nouvelle, page 42

Le Canada a ses idées sur les moyens de donner suite à cette conférence; ses priorités sont l'utilisation maximale des institutions existantes au sein desquelles les autres nations seraient invitées à participer et la tenue, dans les plus brefs délais de la rencontre avec les pays producteurs.

Il ne partage pas l'idée du Comité de coordination du Dr Henry Kissinger et de la tenue de la conférence des seuls pays consommateurs.

Mais il n'en fera pas une bataille de mots. Ce serait du temps perdu.

Il en a du reste bien assez d'assister aux ébats des autres et plus spécifiquement de la France qui passait, hier, pour l'enfant-problème de la conférence.

Celle-ci a, en effet, signifié au Dr Kissinger qu'elle ne voulait en aucune façon reconnaître l'institutionnalisation d'un nouveau cadre de travail qui ne regrouperait que les pays industrialisés, à défaut, sans équivoque, le principe des accords bilatéraux que M. Kissinger veut entourer des "règles de conduite" précises et à catégoriquement mis de côté la suggestion américaine de tenir une autre conférence au niveau des seuls pays consommateurs.

"Ne cherchons pas à établir et à imposer un nouvel ordre mondial en matière d'énergie", a déclaré M. Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères de France.

Certaines de ces idées ne sont pas éloignées du point de vue canadien, mais la différence entre le Canada et la France réside dans le degré de fermeté des positions respectives. Celle de la France est

ferme et bien arrêtée; celle du Canada est souple. En termes moins polis, on dirait que l'approche de la France est radicale et que celle du Canada est "floue".

Que pense le Canada de la déclaration de M. Jobert? Rien, du moins officiellement. Les divergences (Suite à la page 2, 4e col.)

Comment gonfler une dépense de \$6 à \$80

par Richard COTE

Quelle est la façon la plus subtile de faire passer une dépense de \$6 à \$80 environ, sans que celui qui fait le déboursé en ait plus pour son argent?

Sans certains organismes paragouvernementaux, cette question n'aurait peut-être jamais trouvé réponse.

Aux dires de M. Jean-Marc Bergeron, vice-président du Syndicat des cadres du gouvernement du Québec, le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Québec (CRSSS) en fera la démonstration le 5 mars à l'occasion d'un colloque qu'il a organisé à la demande du ministère des Affaires sociales et à l'intention de tous les membres des conseils d'administration des établissements de santé, et de services sociaux de la région administrative de Québec.

"On demande \$6 pour expliquer aux gens quelles sont les fonctions des Conseils d'administration auxquels ils participent bénévolement", de dire M. Bergeron, lui-même membre d'un de ces conseils, "et cette mesquinerie entraînera une dépense supplémentaire considérable en deniers publics".

Selon M. Bergeron, il aurait été préférable que le ministère des Affaires sociales défraie tout simplement le coût de ce colloque plutôt que de demander \$6 aux participants, soi-disant pour couvrir les frais d'inscription.

Le membre du Conseil d'administration déboursera cette somme. Il le réclamera par la suite à l'institution qu'il représente laquelle fera à son tour une demande de remboursement au ministère des Affaires sociales.

La facture ne s'arrête pas là, le ministère la communiquera ensuite à celui des Finances qui la passera au vérificateur général et au Conseil du Trésor... et retour... pour le chèque de remboursement.

(Suite à la page 2, 3e col.)



Ah! Le flegme britannique

Le chapeau melon, la lèvre supérieure avancée et rigide, "le corps raide et les oreilles molles", comme on dit, ce cycliste ne peut être autre chose qu'un Anglais, plus que cela, un Londonien. La crise de l'énergie en Grande-Bretagne a forcé cet

homme à utiliser un moyen de locomotion plus économique que les deux grosses voitures qui le croisent. Le Britannique ne se départit pas de sa dignité pour si peu.

Les sociétés pétrolières comptent sur des subventions de \$400 millions

TORONTO (PC) — Le gouvernement du Canada versera, en février et en mars, des octrois de l'ordre de \$400 millions aux sociétés pétrolières, afin de leur permettre d'absorber la hausse des coûts du pétrole brut et de maintenir les prix de l'essence et de l'huile à chauffage à leur niveau actuel.

C'est ce qu'a révélé hier, le président de la société Gulf Oil of Canada Ltd M. Jerry McAfee.

« M. McAfee a précisé que ces octrois avaient été consentis en échange d'une promesse faite, par les sociétés pétrolières, de ne pas relever leurs prix. "Le gouvernement fédé-

ral, a déclaré M. McAfee, a accepté de nous rembourser pour la hausse des prix du pétrole brut. Nous espérons qu'il respectera ses engagements".

Rappelons que le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald, a déjà indiqué qu'une partie de la taxe sur les exportations de pétrole sera versée aux sociétés pétrolières.

Déjà, l'automne dernier, les sociétés pétrolières ont, avec l'accord du gouvernement fédéral, haussé les prix de leurs produits vendus au Québec et dans les provinces maritimes afin de rencontrer les

augmentations du coût du pétrole brut importé de l'étranger.

AUGMENTATION DES PROFITS

Le président de la Gulf a donné ces précisions à l'occasion d'une conférence de presse convoquée pour rendre publics les chiffres des profits réalisés en 1973.

Ces profits sont de \$101.7 millions ou \$2.23 par action, comparativement à \$64 millions et \$1.42 en 1972.

M. McAfee a profité de l'occasion pour affirmer que sa société ne s'oppose pas à la tenue d'une en-

quête objective sur les profits réalisés par les sociétés de pétrole.

Il a en outre décrit comme raisonnable la décision du gouvernement canadien de décréter, dès avril prochain, le dégel progressif des prix du pétrole.

En avril, selon le ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald Macdonald, le prix du baril de pétrole brut pourrait être porté de \$2 à \$6 et atteindre \$8 en 1976.

Ce dégel des prix du pétrole brut canadien, a souligné M. McAfee, pourrait avoir une heureuse influence sur le marché international.



Energie animale

Un jeune Torontois, David Comeau, profite de la traction animale de son puissant chien saint-bernard, pour accroître sa

vitesse en patin. La bête semble bien accepter la tâche à la grande joie de son compagnon de jeu.

Macdonald cherchera les raisons du boycottage chez les Arabes

WASHINGTON (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald Macdonald, a annoncé qu'il se rendra du 19 au 28 février en visite dans trois pays du Moyen-Orient pour s'entretenir avec des personnalités officielles d'Arabie saoudite, d'Iran et du Liban. M. Macdonald a précisé qu'il quittera Washington à l'issue de la conférence qui réunit les représentants de 13 pays consommateurs de pétrole, d'abord pour se rendre à Chypre où il passera quelques jours de vacances et ensuite dans les trois pays cités.

Environ 30 p.c. du million de barils de pétrole que le Canada importait chaque jour avant l'imposition de l'embargo pétrolier des pays arabes provenaient du Moyen-Orient. Cet embargo s'applique aux pays que les Arabes estiment favorables à Israël dans leur politique étrangère.

Par ailleurs, le pétrole d'Arabie saoudite représentait 40 p.c. des approvisionnements canadiens en pétrole arabe.

M. Macdonald a déclaré qu'il demanderait aux autorités saoudiennes pourquoi le Ca-

nada s'est vu couper ses approvisionnements en provenance d'Arabie saoudite après que ce dernier pays eût assuré le gouvernement canadien qu'il ne figurait pas sur la liste des pays visés par l'embargo. Le ministre a ajouté toutefois qu'il ne rechercherait pas au cours de sa tournée la conclusion d'accords pétroliers bilatéraux avec les pays du Proche-Orient, ajoutant cependant qu'Ottawa serait amené à examiner l'opportunité de tels accords au cas où aucune entente internationale ne pourrait se concrétiser quant à une répartition des ressources énergétiques.

Le Canada, a d'ailleurs souligné M. Macdonald, serait l'un des derniers pays industrialisés à traiter séparément avec les pays arabes producteurs de pétrole.

Le ministre avait d'autre part annoncé l'automne dernier que le gouvernement fédéral avait proposé la conclusion d'un accord avec le Venezuela à propos de la sécurité des approvisionnements canadiens en pétrole vénézuélien, qui constitue 44

p.c. des importations canadiennes de "brut".

Le gouvernement de Caracas avait alors répondu qu'il préférerait traiter avec une agence gouvernementale canadienne plutôt qu'avec les sociétés pétrolières canadiennes.

Un peu plus tard, le premier ministre Trudeau devait annoncer que son gouvernement proposerait prochainement au Parlement la mise sur pied d'une société pétrolière gouvernementale.

M. Macdonald a déclaré par ailleurs que lors de son séjour en Iran, il s'entretiendrait avec les autorités iraniennes des possibilités de vente dans ce pays d'installations nucléaires canadiennes. L'Iran, qui assure environ 16 p.c. des approvisionnements canadiens en provenance du Moyen-Orient, désire en effet se doter de centrales nucléaires productrices d'électricité. L'Arabie saoudite pourrait également, selon le

ministre, s'intéresser aux techniques nucléaires canadiennes.

Les détaillants d'essence se sentent menacés par les libres-services

par Claude TESSIER

Dénonçant le manque de volonté des gouvernements à appliquer une politique énergétique axée sur l'intérêt des consommateurs, l'Association des détaillants d'essence de la région de Québec — qui groupe une centaine de membres — réclame une enquête sur les pratiques commerciales des sociétés pétrolières. Elle réclame aussi des mesures pour protéger les détaillants d'essence gravement menacés par l'installation des libres-services des compagnies pétrolières qui vont ainsi contrôler l'approvisionnement, le raffinage et la distribution des produits pétroliers.

Une régie devrait être mise sur pied et d'autres mesures de contrôle également. Les promotions, avec l'achat de gazoline, devraient être interdites, etc. L'Association des détaillants d'essence présidée par M. Georges Jean a rendu public hier un mémoire remis le 31 janvier au ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Gilles Massé. Celui-ci n'a pas encore fait connaître sa réponse aux détaillants d'essence de la région de Québec qui ont d'ailleurs noté la réticence du ministre à vouloir les entendre.

C'est une des premières fois qu'un organisme public se présente devant le gouvernement du Québec pour présenter ses vues sur l'énergie pétrolière. Les détaillants d'essence sont visiblement déçus du peu de progrès apporté par les autorités au secteur pétrolier au Québec et devant le nombre insuffisant de fonctionnaires compétents dans ce domaine énergétique.

"Nous pouvons assister actuellement à une transformation radicale de la mise en marché de l'essence. De cette manière, si l'intervention du gouvernement québécois ne demeure qu'à l'état embryonnaire en ce qui concerne le secteur-témoin, la position des majeurs n'en demeurera que de plus en plus inviolable".

Le mémoire s'inquiète de la rapidité avec laquelle les compagnies pétrolières font proliférer les libres-services. Selon les détaillants d'essence, les majeurs vont s'accaparer le contrôle de la distribution de l'essence, reléguant les détaillants à la station-service con-

ventionnelle. Les libres-services entraîneront une baisse appréciable des services à l'automobiliste quant à ses besoins autres que l'essence et redonner aux compagnies le contrôle quasi absolu des ventes d'essence sans l'intermédiaire du détaillant. La chute de nombreux indépendants ne peut se faire qu'au détriment des consommateurs. L'Association reconnaît que les détaillants d'essence ont du mal à s'organiser, étant sous le contrôle rigide des compagnies pétrolières qui n'ont guère manifesté de souci vis-à-vis de la réussite économique de ces détaillants. Le taux de changement de locataires est de plus de 30 p.c. par an.

Les détaillants d'essence réclament: — Une commission d'enquête pour analyser les méthodes de distribution et de mise en marché employées au Québec par les compagnies pétrolières.

— Une telle commission d'enquête mettrait en lumière les moyens utilisés par les compagnies en vue de s'assurer un contrôle du marché pétrolier tout en augmentant leurs profits de façon excessive.

— Une régie de l'énergie pour coordonner la production pétrolière, pour surveiller et régler les prix de gros et les pratiques commerciales.

Le gouvernement devrait travailler à protéger les détaillants indépendants dont la création et la destruction sont décidées par la volonté des

compagnies majeures par le jeu de l'approvisionnement. La planification de la production s'impose... Sans la fixation des prix de gros, les prix que devra payer la population québécoise oscilleront au bon gré des compagnies internationales... La concurrence éfrenée poursuivie par les compagnies en vue de s'assurer la part du marché ne correspond point aux buts d'une politique de l'énergie... Une rationalisation des postes destinés à la mise en marché s'impose si on veut planifier l'utilisation énergétique au Québec.

— L'établissement d'heures d'affaires dans le commerce au détail de l'essence et la limitation du nombre de stations d'essence et des libres-services.

"Le service au public serait assuré: une telle politique

permettrait d'être une réponse aux trop longues heures de travail du détaillant d'essence tout en améliorant sa rentabilité et faciliterait une rationalisation de l'utilisation des produits pétroliers."

— Une commission de fixation des prix (prix minimum) pour l'essence et les produits de l'automobiliste.

"La marge de profit devrait être fixée puis indexée sur l'augmentation du coût de la vie... Le profit par gallon d'essence a pendant trop longtemps varié selon les décisions unilatérales des compagnies pétrolières... L'Association des détaillants d'essence s'oppose fermement à la fixation indirecte des prix et des marges de profits par les compagnies pétrolières par le truchement de prix suggérés

pour les pneus, huile, batteries, etc."

— Une loi pour interdire les promotions avec l'achat de gazoline.

"La publicité des compagnies pétrolières doit être soumise à une loi protégeant le consommateur puisque les commerciaux ne correspondent guère à la réalité... La publicité faite sur le détaillant le décrit sous un aspect négatif qui n'élève nullement sa personnalité et son rôle socio-économique."

— Un comité consultatif sur l'énergie pour conseiller le gouvernement en matière d'énergie pétrolière.

"Ce comité pourrait aussi éduquer la population québécoise sur l'utilisation des produits énergétiques".



un style habillé pour "Madame sans âge"

Un cocktail, un mariage, une sortie au Grand Théâtre, voilà autant d'occasions de porter cette tenue très élégante. Un mélange jersey et nylon, imprimé brun ou marine. 12 à 20.

\$49.98

Vous verrez d'autres modèles Norman présentés au Hilton-Québec, jeudi le 14 février, à 20h.30. Admission: \$3.00. Billets en vente aux trois magasins Norman et au bureau du Carnaval.



Parkeyway

Dites portez à mon compte Norman

Pendant le carnaval combattez le froid!



Gros gin Chasseur 10 onces

Brandy Coronet 10 onces

LES DISTILLERIES Schenley DU CANADA, LTÉE

Les trophées de football Schenley du Canada depuis 1953.

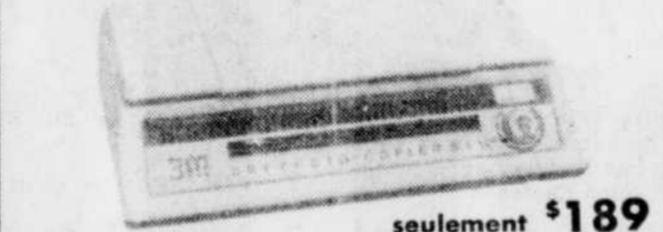
OFFRE SPECIALE POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT...

FEUILLES A PHOTOCOPIER GRATUITES

avec l'achat de votre PHOTOCOPIEUR A SEC POUR LIVRES

Vous obtiendrez 200 feuilles doubles Dual Pack (8 1/2 x 11)

GRATUITEMENT avec ce modèle



seulement \$189

- OPERATION TOTALEMENT A SEC - AUCUN PRODUIT A AJOUTER.
- QUALITE DE REPRODUCTION DANS LES DEMI-TEINTES, LES TEINTES COMPLETES ET DANS TOUTES LES COULEURS
- COPIE SUR PAPIER BLANC EPAIS POUR RELIURE
- REPRODUIT DES NEGATIFS POUR PROJECTION
- REPRODUIT LES ETIQUETTES ET LES LAMINAGES DE PLASTIQUE
- GRANDEUR LEGALE: 8 1/2 x 14

NE LAISSEZ PAS PASSER CETTE OCCASION... POUR UNE DEMONSTRATION GRATUITE.

GRATIS

un assortiment de produits 3 M

(avec l'achat d'un photocopieur 3 M) pour le foyer, l'atelier, le bureau quantité limitée



Gerard Poulin

DIVISION O.E.

770 COTE D'ABRAHAM - 522-6876 QUEBEC

Sur la Côte-Nord

La capitale administrative sera bicéphale

Le maire de Lauzon dit qu'il pourra faire son miracle

Par Tom FRECHETTE

Le premier magistrat de la ville de Lauzon, M. Pierre-E. Ruel, a affirmé catégoriquement, hier soir, qu'il pourra faire le miracle attendu pour éviter une hausse de la taxe foncière de \$0.40 du \$100 d'évaluation.

Parlant devant une salle remplie de contribuables, attirés surtout par l'esprit typique de leur maire, il a déclaré sans ambages que le conseil municipal ne voulait pas imposer cette mesure d'augmentation.

"J'ai fait des démarches, en compagnie d'administrateurs de la cité, auprès du ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, pour tenter d'obtenir une subvention de \$200,000. Nous lui avons expliqué notre situation financière et nous attendons maintenant sa réponse", dit-il.

Le maire ajouta: "De toutes façons, si nous ne pouvons recevoir cet appui du gouvernement,

nous avons un moyen pour solutionner le problème à l'avantage des payeurs de taxes. Mais nous devons le garder secret pour le moment".

STATIONNEMENT

Au cours de ses commentaires, M. Ruel a ramené le faisceau lumineux sur la répartition de la taxe de vente qu'il considère comme injuste pour Lauzon et au détriment de sa municipalité.

"Nous connaissons, dit-il, ce phénomène désastreux que nos commerces sont érigés en bordure d'une rue très étroite, où le stationnement n'existe à peu près pas. Aussi nos gens achètent à Lévis, à Québec ou à Sainte-Foy.

"Le problème de l'espace pour le remisage des voitures est crucial chez nous. C'est pourquoi le conseil va rencontrer les commerçants dans un avenir assez rapproché pour étudier les possibilités de trouver du stationnement sur la rue Saint-Joseph ou dans les environs".



le 20^{ième}

avec JEAN CLAUDE RIVARD



photo Edwards

LE CARNAVAL S'INTERNATIONALISE

— Depuis quelque temps, la ceinture flechée et le bonhomme à effigie du Carnaval sont portés par les hôtesses de Québec, autant sur les vols réguliers au

Labrador que sur les vols nolisés aux Bahamas. Dans les aéroports de Québec et de Montréal, les agents de billets portent la chemise rouge et la ceinture flechée. Quel prestige pour Québec!

Les autorités du Carnaval, les duchesses et les journalistes iront se recueillir, ce soir, sur la dépouille de M. A.F. Mercier, qui fut le premier président du Carnaval de Québec.

Il pourrait sembler de mauvais goût d'y amener aussi le Bonhomme Carnaval et son immuable sourire; il y sera cependant par l'esprit, pour rendre un dernier hommage à celui qui lui a donné la vie, il y a vingt ans.

LE P'TIT TRAIN...

Le p'train du Sud est venu au Carnaval; il en est reparti, mais les gens ne l'ont pas oublié et ont promis de revenir.

A son départ de Lévis, samedi soir, il a fait monter 864 passagers. Pour le retour, en fin de soirée, il y en avait 762.

Quelle ambiance! Une heure gratuite de chansons et de gaieté, grâce au CN et à la Société des Traversiers, sans oublier le député-maire V. Chagnon.

Le p'tit train du Sud reviendra de nouveau au Carnaval, samedi, avec cinq wagons de plus: départ de Lévis: 18 heures; départ de Québec pour le retour: 23 heures!

ENTRE MAIRES...

Entre maires: on se comprend, on se défend, on se méprend...mais on se chamaille aussi!

Cette année, les maires de Québec et de Toronto vont se livrer une lutte sans merci en se lançant...des balles de neige. Le combat Gilles Lamontagne vs Dave Brown, c'est pour jeudi après-midi!

BRAVO LA POLICE!

On ne nous a pas trompé, semble-t-il. Les policiers ont su user de tact, d'à-propos et même d'une patience enviable, pour pouvoir accomplir leur travail d'une façon efficace.

En fin de semaine, 450 policiers municipaux étaient en devoir, avec les services d'environ 200 policiers provinciaux et ceux d'une trentaine de membres d'agences de sécurité. On les reverra au cours de la prochaine fin de semaine.

Les membres des agences de sécurité ont cependant trouvé l'initiation "pas mal toffe!"

FEUX D'ARTIFICE

Le commercial de la télé ne ment pas; il vaut la peine de voir les feux d'artifice de Québec.

Voici cependant une suggestion: ne pourrait-on pas le faire un peu plus tôt, afin que l'on puisse aussi faire bénéficier les enfants de ce spectacle gratuit? A dix heures, le soir, ils font habituellement dodo!

LE PRINCIPE DE PETER...

Un sociologue soutient que dans la plupart des entreprises modernes (par exemple le gouvernement) l'importance des postes occupés par certains individus est inversement proportionnelle à leur compétence sinon à leur quotient intellectuel. C'est ce que l'on appelle "le principe de Peter".

Vous en doutez? Présentez-vous au gardien senior des tourniquets, au Collège. Présentez un insigne de chronqueur

par Gilles OUELLET, de notre bureau de Sept-Îles

Le gouvernement du Québec a opté pour une capitale administrative "à deux têtes" sur la Côte-Nord en créant un centre à Sept-Îles et un autre à Baie-Comeau - Hauterive.

M. Robert Quenneville, ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, a affirmé, en fin de semaine, à Sept-Îles, que c'était ce choix qui avait été fait, l'autre solution ne consistant qu'en la réouverture complète de ce dossier déjà très discuté.

Aussi, M. Quenneville a annoncé que la plupart des ministères québécois auront leur coordonnateur en poste sur la Côte-Nord vers la fin de la présente année.

Suivant une étude qu'a faite l'OPDQ auprès de douze ministères, six ont choisi Sept-Îles, comme "première capitale", alors que les six autres ont accordé leur préférence à Baie-Comeau - Hauterive, a révélé le ministre.

M. Quenneville a fait remarquer que dans les cas où le bureau principal sera situé dans un centre, le gouvernement verra à ce qu'un "bureau secondaire" soit implanté dans l'autre milieu. Douze ministères seront donc représentés et à Sept-Îles et à Baie-Comeau - Hauterive.

Depuis plusieurs mois, les autorités municipales des deux centres et les principaux corps intermédiaires de la Côte-Nord se sont penchés sur cette question complexe de la capitale administrative

pour une région qui s'étend sur plus de 800 milles de côte, soit de Tadoussac à Blanc-Sablon.

Les organismes régionaux et quelques fonctionnaires de plus, le gouvernement doit surtout entendre, sur la Côte-Nord, les services qui sont donnés ailleurs en province et qui tardent à venir, ici, à cause "que c'est loin".

Le stade de St-Ephrem sera reconstruit, au coût de \$120,000

par Paul-Henri DROUIN de notre bureau à Saint-Joseph

Il en coûtera \$120,000 pour reconstruire le stade couvert à Saint-Ephrem de Beauce, et déjà, le comité de reconstruction peut compter sur des subventions gouvernementales se totalisant à \$107,000.

Ce qui a permis au projet de se concrétiser, est la participation financière de \$47,000, dans le cadre du programme "Initiatives locales 1973-74" et annoncée, en fin de semaine, par le député fédéral de Beauce, M. Yves Caron.

Déjà, le comité de reconstruction du stade couvert de Saint-Ephrem de Beauce, pouvait compter sur une subvention de \$60,000 et payable sur une période de trois ans, par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

On rappelle que c'est le 17 avril 1973 qu'est survenu l'écrasement d'un stade ouvert en construction à Saint-Ephrem de Beauce, où trois ouvriers ont perdu la vie.

Une enquête du coroner d'une durée d'au moins deux semaines, présidée par le juge Anatole Corribeau, a permis d'établir, d'une façon définitive, que l'écrasement de ce stade en construction était attribuable à un simple accident causé par une forte bourrasque d'une poussée pouvant atteindre jusqu'à 220 tonnes.

Aussi, la tenue de cette enquête aura au moins eu l'effet d'assurer un grand pas en avant quant à ce qui concerne la protection du public, puisque entre la date de la tenue de l'enquête et le verdict du juge Anatole Corribeau, le législateur a amendé la loi des ingénieurs par le projet 260.

LES TRAVAUX

Pour la reconstruction de ce stade couvert, à Saint-Ephrem de Beauce, un contrat d'environ \$88,000 a été accordé à la compagnie Canam Steel de Saint-Gédéon, pour l'achat et l'installation d'une structure en acier.

On procédera bientôt à l'exécution de ces travaux car, depuis hier, des citoyens de Saint-Ephrem sont occupés à couper du bois qui servira à recouvrir de lattes la base métallique de ce futur stade couvert, que désire tant la population de Saint-

Ephrem et de ce secteur du comté de Beauce.

Aussi, pour combler le déficit prévu d'environ \$13,000, il est question que les Loisirs de Saint-Ephrem Inc., fassent de nouveau appel à la générosité des gens de cette localité.

BOUCHERIE R. VILLENEUVE
Spécialité: VIANDE
PRIX DU GROS
POUR VOTRE CONGELATEUR
Tél.: 623-1405
1024, AV. BOURG-ROYAL
CHARLEBOURG-EST

Invitation spéciale aux maisons d'affaires

Le Bonaparte met à la disposition de sa clientèle, ses différents salons de même que sa cave à vin pour groupes de 10 à 100 personnes, pour tout genre de réceptions, meetings, cocktails, mariages.

LE BONAPARTE

680 est, Grande-Allée - 522-4704
Récipiendaire du prix Holiday Magazine

HATEZ-VOUS, PLUSIEURS SONT DÉJÀ VENDUS.

VOUS AVEZ LES MOYENS D'HABITER AU PRESTIGIEUX

Condominium de Bernières

NOUS FINANÇONS JUSQU'À 90% AU TAUX DE 9% L'AN.

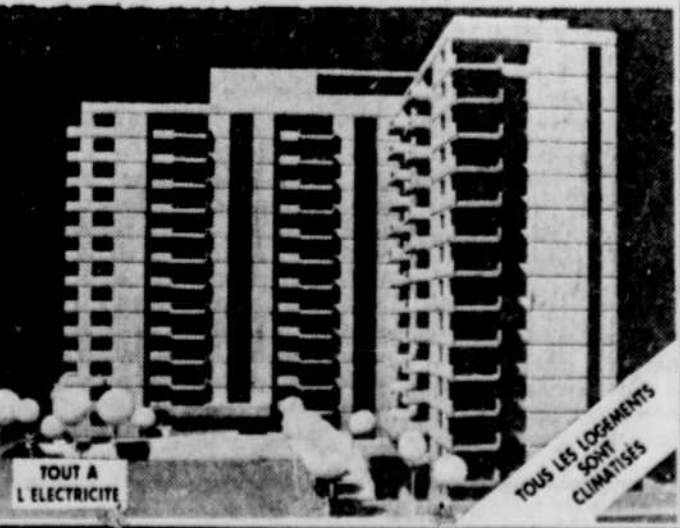
ACHETER UN APPARTEMENT C'EST UN BON PLACEMENT.

Face aux Plaines d'Abraham, situé sur la colline parlementaire à proximité de la porte St-Louis (vieux Québec). Immeuble de 17 étages comprenant 112 appartements de 2 et 3 chambres à coucher avec 2 salles de toilette. Spacieux balcons-terrasses. Piscine couverte sur le toit. Bain sauna. Salle de réceptions. Vue sur le fleuve.

VISITEZ NOTRE APPARTEMENT MODELE AU 10 AV. DE BERNIERES, QUEBEC. DU LUNDI AU VENDREDI, 10H. A 20H. - SAMEDI ET DIMANCHE, 11H. A 17H.

INFORMATION: (418) 529-2559

UNION, société de gestion immobilière inc.



TOUT À L'ÉLECTRICITÉ

TOUTES LES CLIMATISATIONS

un bon gueuleton à la chandelle
PARMI LES SPÉCIALITÉS la ficelle picarde 2.75
pâtisseries, crêpes, tourtières, gâteaux, jambon, champagne, saucis mornay
LE TROU NORMAND
2502 chemin Ste-Foy, (près du Vallon) 553-9877

Un vol de \$4,000 dans un train

Trente caisses de cigarettes, estimées à \$4,000, ont été volées à bord d'un convoi du Canadien National entre Campbellton, au Nouveau-Brunswick, et Chandler, en Gaspésie.

Le vol a été commis au cours de la fin de semaine et il a été porté à l'attention de la Sûreté du Québec, à Rimouski, hier.

La police ne sait à quel endroit le vol a eu lieu. Elle croit qu'il a été commis à une gare, entre Chandler et Campbellton.

A un arrêt, quelqu'un est parvenu à se hisser à bord du wagon de marchandises dont il a dû briser les scellés et il a pu jeter, le long de la voie ferrée, les caisses que des complices se sont empressés de recueillir.

PHOTO CENTRE BRUNET
FILMS
NOS PRIX DE TOUS LES JOURS

FILM CINE SUPER 8 160 A.S.A. DEVELOPPEMENT INCLUS	
EKTACHROME ELA 464	4.35
EKTACHROME POUR DIAPPOSITIVES	
135-20 poses, 160 A.S.A.	2.35
135-20 poses, 125 A.S.A.	
KODACOLOR POUR PHOTOS IMPRIMÉES	
CX 126-12 poses	1.05
126-20 poses	1.34
135-20 poses	
MAGICUBES	1.59
BOÎTE de 3	

PHOTO CENTRE BRUNET
605 est ST-JOSEPH Québec 2 529-5741
PLACE LAURIER Ste Foy 656-1777

Dans Portneuf

Etude du problème des malades à long terme

par Gérard ROCHETTE

On fera un premier pas, demain, dans le comté de Portneuf, pour régler le problème des malades à long terme, dans cette région, et définir les possibilités de l'hôpital de Saint-Raymond, face aux changements de la politique gouvernementale dans le domaine de l'obstétrique.

En effet, une première rencontre aura lieu entre les membres du comité régional pour malades à long terme, le CRSSS et les autorités de l'hôpital Saint-Raymond. On y discutera d'abord de l'orientation future de cette dernière institution.

On sait que Le Soleil annonçait, la semaine dernière, que des dispositions seraient éventuellement prises pour régler le problème des malades à long terme dans le comté de Portneuf.

Depuis l'unification de toutes les forces du comté dans le but de régler le problème, un comité régional a retenu en priorité l'étude des possibilités de l'hôpital Saint-Raymond.

Des réaménagements mineurs à cet hôpital pourraient permettre éventuellement de répondre aux besoins des malades à long terme, tout en conservant un certain nombre de lits pour la médecine générale.

En plus du changement de politique gouvernementale dans le domaine de l'obstétrique, l'équipement, dont dispose cette institution, serait un autre critère favorable à son orientation future qui

Le Radisson est arrivé à l'île aux Coudres

ILES AUX COUDRES — Le Radisson est arrivé à l'île aux Coudres pour prendre la relève du Trois-Rivières. Parti au début de l'après-midi hier, il a atteint son port d'attache dans la soirée. Certains travaux ont cependant dû être complétés sur place pour faciliter l'amarrage, retardant ainsi de quelques heures la reprise du service régulier du traversier.

L'hélicoptère du ministère des Transports est demeuré sur place tant qu'il fut le seul moyen de transport pour les insulaires.

Une maison de 28 logements rasée à Chute-aux-Outardes

par Lucien LATULIPPE

Une maison de 28 logements a été rasée par le feu, samedi, à Chute-aux-Outardes, municipalité située à une dizaine de milles de Baie-Comeau. Le chef de pompiers de l'endroit, M. Adrien Jean, ne rapporte aucun mort ni blessé et il estime les pertes à quelque \$400,000.

Le feu a été découvert, vers 16h15. Il semble avoir pris naissance dans une section de la maison où il n'y avait personne et il aurait couvé un certain temps avant que la fumée n'envahisse une autre section et ne révèle ainsi sa présence.

Lorsque les pompiers sont arrivés, ils se sont rendu compte que l'incendie s'était déjà propagé à une bonne partie de la construction de deux étages avec un sous-sol où il y avait des logements meublés.

M. Jean a fait appel aux pompiers de Hauterive et de Ragueneau, mais il n'y a eu rien à faire pour enrayer le brasier qui a consumé la maison jusqu'au solage.

Vingt-cinq des 28 logements étaient occupés. Toutes les personnes présentes ont pu s'échapper saines et sauvées. Quelques locataires ont réussi à sauver un peu de meubles.

100 SINISTRES

La maison abritait une centaine de personnes et elle était gérée par M. Marc Jones, fils du propriétaire qui demeure à Matane. C'est le concierge, M. Robert Gagné, qui s'est rendu compte de l'incendie et qui a lancé l'alerte.

La construction tout en bois était recouverte à l'extérieur de bardeaux en aluminium et elle était dotée d'un chauffage à air chaud. Les bouches d'air ont facilité la propagation du feu.

Au plus fort du sinistre, les pompiers ont dû voir à protéger les maisons du voisinage qui ont souffert un peu de la chaleur dégagée par le brasier. Quelques vitres de fenêtres se sont fracassées.

Le parc industriel de Sainte-Marie est appelé à une nouvelle expansion

par Paul-Henri DROUIN, de notre bureau à Saint-Joseph

Etant reconnu officiellement par le ministère des Affaires municipales et celui de l'Industrie et du Commerce, le parc industriel de Sainte-Marie de Beauce est appelé à se développer au cours des prochaines années, avec la venue de nouvelles industries.

Déjà, quatre entreprises y sont implantées dans les limites de cet important centre industriel qui se situe à l'est du boulevard Vachon entre les routes Chassé et Cameron, dans le secteur du Domaine, de Sainte-Marie, paroisse, dans le comté de Beauce-Nord.

Il s'agit des entreprises Les Bâtisses d'Acier Hercule Ltee (\$100,000), Dufour et Lapointe Automobiles Inc. (\$150,000), des Constructions CLR Marcoux Inc. (\$105,000), et de Frontenac Ready Mix.

En nous communiquant ces renseignements, hier, le nouveau président de la commission industrielle intermunicipale de Sainte-Marie, M. Michel Carrier, a fait remarquer

que cette reconnaissance signifie que le fond industriel peut maintenant emprunter \$125,000 sans la tenue d'un référendum.

"Jusqu'à maintenant la-t-il dit, en se portant acquéreur d'une superficie d'au-delà de 3,500,000 pieds carrés de terrains, ceci a nécessité des déboursés d'environ \$85,000 et dont l'emprunt est financé à 50 p.c. par des obligations du conseil de la paroisse Sainte-Marie".

Les terrains achetés pour l'aménagement du parc industriel intermunicipal de Sainte-Marie, étaient ceux de MM. Roland DuLac, Grégoire Doyon, Jules Sylvain, Victorien Drouin et Joseph Sylvain.

Selon M. Michel Carrier, ce qui a grandement aidé à la venue de quatre entreprises, dont trois en moins d'un an, c'est que là où est situé le parc industriel, les services municipaux sont accessibles de façon rationnelle et conforme aux exigences des autorités municipales.

Après avoir annoncé que dès cette année, il y a possibilité

de la venue de deux nouvelles industries, M. Michel Carrier a fait remarquer que le but premier de l'aménagement d'un centre industriel à Sainte-Marie, a été de permettre à des industriels locaux d'acquiescer certaines superficies de terrains pour l'expansion d'industries déjà en place, ainsi que de favoriser la venue de nouvelles industries.

LA COMMISSION

Dans son travail de promotion au sein de la commission industrielle intermunicipale de Sainte-Marie, le nouveau président, M. Michel Carrier, est assisté des maires de la ville et de la paroisse de Sainte-Marie, MM. Wilbrod Gagnon et Gérard Faucher.

Font également partie de cette commission: MM. Marcel Vachon, Maurice Bolduc, Raymond Vachon, Denis Lemelin, Arthur Fleury, Jacques Blouin, Jacques Vachon et Philippe Vachon.

Ces gens, au cours des prochains mois, verront à réaliser en collaboration avec la Jeune Chambre de Sainte-Marie, le montage d'un dépliant indus-

triel renfermant toutes les informations sur le parc industriel de même que sur les

services offerts par les municipalités. Aussi, il y aurait lieu que ce

pamphlet soit complété par un montage audio-visuel, à sou-



"Passez un serpent neuf fois sur le cou du patient!"
(VIEUX REMÈDE DU SUSSEX CONTRE LE MAL DE GORGE.)

Strepisils.

Quand un mal de gorge vous ferait essayer n'importe quoi.

Quand votre gorge vous fait vraiment mal, vous pouvez obtenir un soulagement avec Strepisils, un remède bien moderne. Les pastilles Strepisils sont enveloppées à l'unité et empagettées vous vide dans une boîte métallique qui en conserve la fraîcheur. De plus, les pastilles Strepisils, à base d'iodure d'antipyrine, de chlorobenzyl et l'amylietacresol, fondent lentement afin de prolonger les effets adoucissants et rafraichissants du médicament. Ne vous laissez pas tromper par leur goût agréable, les Strepisils sont vraiment efficaces.



VENTE SINGER
Couture-épargne

BONNE NOUVELLE! LA GRANDE VENTE DE JANVIER A ÉTÉ PROLONGÉE JUSQU'EN FÉVRIER!

Et durant ce mois, nous offrirons de nouveaux spéciaux très avantageux qui vous permettront de coudre et d'épargner. Venez tout de suite et profitez des aubaines extraordinaires tant sur les machines à coudre Singer* que sur les tissus et menus articles, à votre centre de couture et d'économie... le plus perfectionné.

SPÉCIAUX DE FÉVRIER

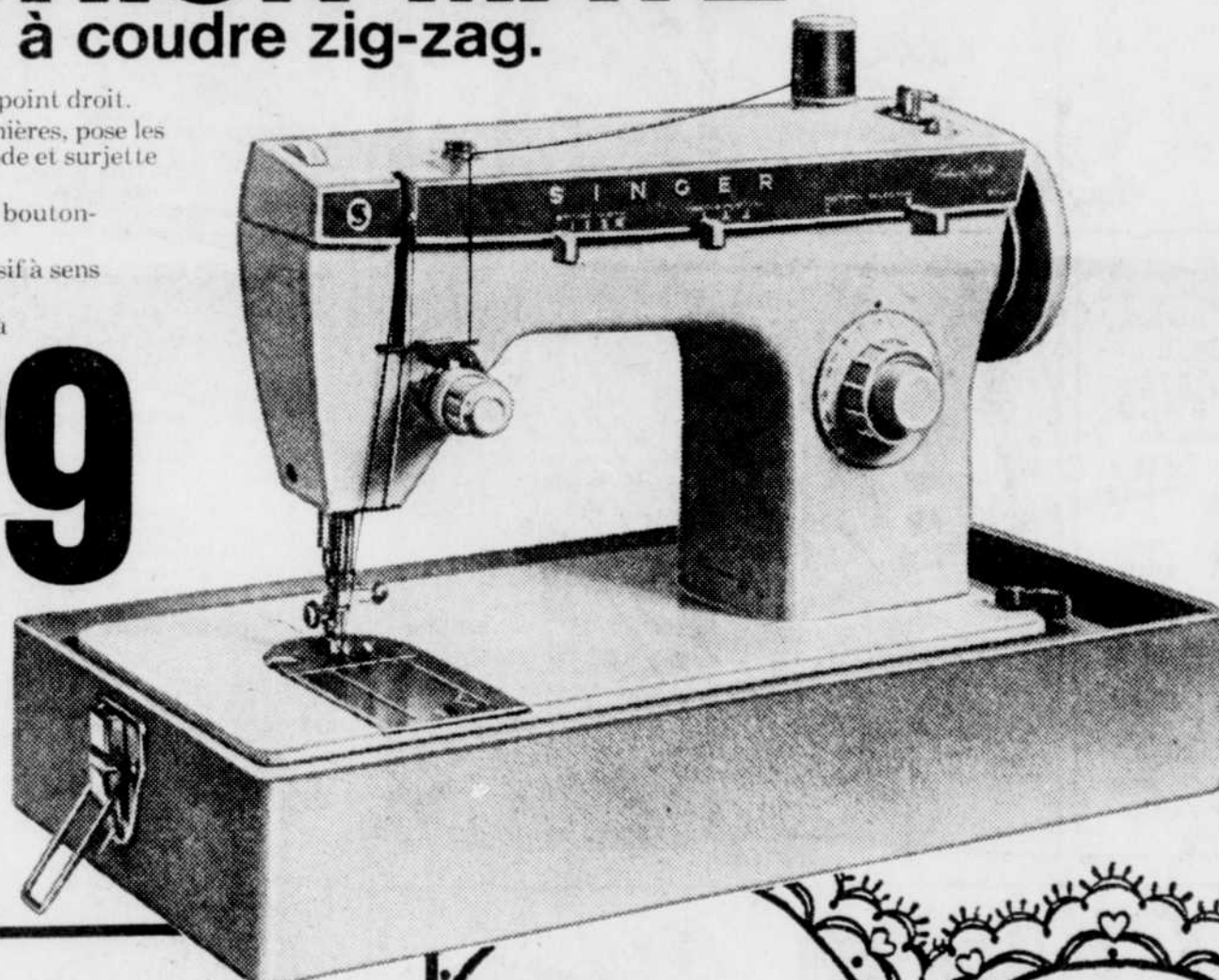
FASHION-MATE*
Machine à coudre zig-zag.

- Fait le zig-zag et le point droit.
- Exécute les boutonnières, pose les boutons, raccommode et surjette sans accessoires.
- Canette exclusive à bouton-poussoir.
- Pince-aiguille exclusif à sens unique.

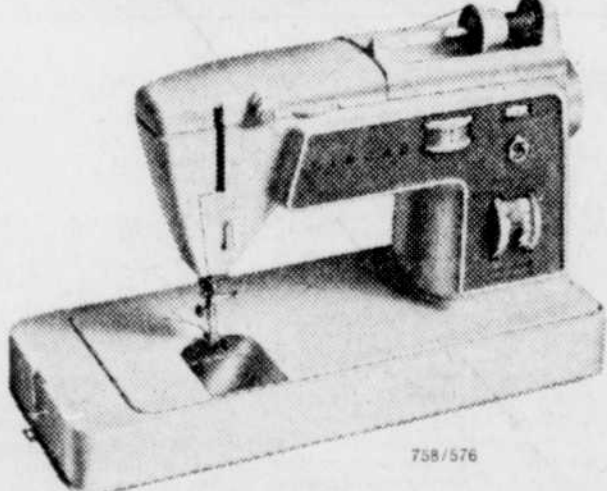
Offerte avec mallette à

\$129

Ord. 154.95



TOUCH & SEW*



- Système Flexi-Stitch* pour points ex-ten-si-bles. Coud merveilleusement bien tous les nouveaux tricots et tissus élastiques.
- Canette exclusive à bouton-poussoir.
- Dispositif à boutonnières incorporé.
- Réglages faciles par cadran.

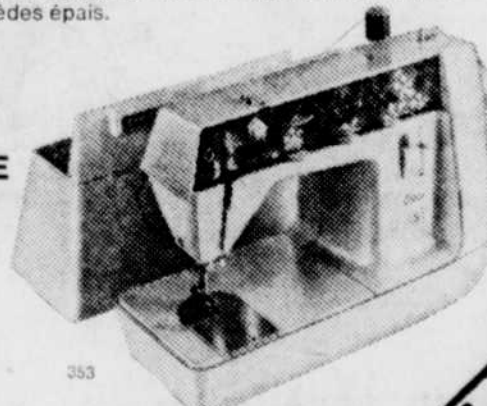
Epargnez \$50

Offerte avec mallette pratique passe-partout.

Genie* UN AMOUR DE SINGER

Pratique, belle et portable, voici une Singer qui vous permet de faire de jolies choses tout en économisant! • Sélection facile de points zig-zag, ourlets invisibles ou points décoratifs multiples grâce au levier. • Coud les tissus extensibles, et fait les boutonnières. • Coud facilement les denims lourds ou les suédés épais.

UNE VALENTINE EXTRAORDINAIRE



Spécialement offerte à

\$179

SINGER

Couds donc! C'est facile avec Singer

FACILITÉS DE PAIEMENT

Centres de couture Singer et concessionnaires autorisés participants.

*Marque déposée de la compagnie Singer du Canada Ltée

ST-ROCH
324 est,
RUE ST-JOSEPH
522-8128

PLACE LAURIER
CENTRE D'ACHATS
651-4021

FLEUR DE LYS
529-5291

NEUFCHÂTEL
CENTRE D'ACHATS
PLACE L'ORMIERE
843-2845



COUDS DONC, C'EST ÉCONOMIQUE

Ce deux pièces Safari, blouse et jupe, vous offre l'apparence "habillée-décontractée" que vous appréciez tant. Acheté "prêt-à-porter", cet ensemble est très dispendieux, par contre si vous le confectionnez vous-même il ne vous en coûtera que \$20.03 avec le patron. Regardez-bien...

LE PRIX DÉTAILLÉ:

2 3/4 verges à \$6.00	\$16.50
3/4 verge (parement) à \$1.00	.75
1 fermeture-éclair (7")	.45
2 cartes de boutons (blouse)	.50
2 rouleaux de fil	.58
1 patron	1.25
COÛT TOTAL	\$20.03

Suggestion pour le tissu: 66/68" tricot chiné uni ou coordonné à pois.

Nombre de verges: blouse à manches longues: 1 1/2 verge
jupe: 1 1/4 verge

Et ce n'est qu'un exemple de l'élégance à la mode du jour. Que votre choix s'arrête sur une robe, une jupe, une blouse, un ensemble pantalon ou un manteau, voici ce que votre nouvelle machine Singer vous permet de réaliser. Et à votre centre de couture Singer, des gens qui s'y connaissent vraiment vous démontreront et vous diront "Couds donc, c'est économique!"

Singer Aspirateur format baril POWER GLIDE*

Succion puissante, nettoie en profondeur la saleté incrustée... pas besoin de vous baisser, l'interrupteur/commutateur est au pied... souffleuse, nettoie parfaitement les coins... jeu de 4 accessoires passe-partout... pèse moins de 11 lb... fini antimarques.

\$59.95



E-11

Contribution de 157 citoyens

Pont-Rouge construira sa piscine

par Gérard Rochette

Pont-Rouge pourra construire sa piscine: cent cinquante-sept citoyens de cette municipalité de Portneuf ont signé un engagement personnel de \$100 par année durant cinq ans. Ainsi, le programme de recherches sport-santé, organisé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, auprès des jeunes de Pont-Rouge, pourra se poursuivre.

L'engagement financier et personnel des 157 citoyens complète le montant nécessaire pour assurer la rentabili-

té administrative et opérationnelle, tel qu'exige par la Commission municipale et le ministère des Affaires municipales. Les sommes déjà consenties par divers groupements de la localité n'étaient pas suffisantes pour rencontrer les exigences gouvernementales, quant à la garantie du règlement d'emprunt de \$485.000 de la municipalité de Pont-Rouge, en vue de la construction de la piscine. L'emprunt avait déjà été approuvé par les contribuables, par voie de référendum.

Les membres du comité gym-

nase-piscine de Pont-Rouge étaient donc heureux d'annoncer, en fin de semaine, que toutes les difficultés avaient été aplanies, permettant l'installation de tout l'équipement nécessaire à la poursuite de la recherche entamée à Pont-Rouge par des spécialistes de l'Université du Québec.

Le gymnase et la piscine seront réalisés conjointement par la commission scolaire regroupée Mgr Vachon, du secteur nord, et la municipalité de Pont-Rouge. Le coût total du projet est d'environ \$750.000.

Le ministère de l'Éducation accordait, il y a quelques mois, les autorisations nécessaires à la commission scolaire Mgr Vachon pour la construction du gymnase. Pour ce qui est de la piscine, c'est la semaine dernière que le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec approuvaient le règlement d'emprunt de \$485.000 de la municipalité de Pont-Rouge, pour sa construction. Et ce sont les garanties qu'exigeait cet emprunt que les citoyens viennent de combler.

D'autre part, la municipalité de Pont-Rouge est déjà assurée de subventions substantielles du ministère des Affaires municipales, dans le cadre de l'aide au projet à l'investissement de ce ministère. Cette source gouvernementale amènera un octroi d'environ \$180.000, ce qui réduira d'autant le montant du règlement d'emprunt que la municipalité devra contracter.

De plus, le député de Portneuf, M. Michel Pagé, a annoncé aux membres du Conseil et du Comité, la semaine dernière, qu'un octroi spécial de \$10.000 leur sera versé pour aider à l'administration et aux opérations du gymnase et de la piscine.

Les travaux, qui débuteront dans quelques jours, marqueront la réalisation de démarches entreprises il y a quelque 22 mois par les citoyens de Pont-Rouge.

Garçonnet mortellement blessé peu après le défilé du Carnaval

Un garçonnet a été mortellement blessé peu après le défilé du Carnaval de Québec, samedi soir, et un compagnon reposait encore dans un état inquiétant, hier soir, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

La victime a été identifiée, hier, comme étant Daniel Grondin, âgé de 7 ans, fils de M. et Mme Roger Grondin, du 378, avenue Proulx, à Ville de Vanier. Le blessé est Jean Grondin, âgé de 8 ans, fils de M. et Mme Camille Grondin, du 377, de la même rue.

Les deux enfants ont été heurtés par une auto, vers 21h30, alors qu'ils revenaient à pied de voir le défilé à la piste de courses Jacques-Cartier. Ils étaient avec Mme Camille Grondin et un autre enfant de cette dernière.

L'accident s'est produit au croisement des rues Hubert et de Soumande, aux limites de Québec et de Ville de Vanier. Mme Grondin et les trois enfants marchaient sur la rue Hubert et ils voulaient traverser la rue de Soumande.

Daniel Grondin et Jean Grondin se tenaient par la main. Ils se sont avancés les premiers pour traverser. Mme Grondin avait regardé et n'avait pas vu

l'auto. Quand elle a aperçu le véhicule, elle a tenté d'arrêter les deux garçonnetts, mais il était trop tard. Elle a elle-même eu juste le temps de se jeter à terre, de côté, avec son fils de 3 ans, pour éviter d'être heurtée.

Le jeune Grondin a succombé à ses blessures, dimanche. Jean Grondin a été projeté à une cinquantaine de pieds. Il aurait subi une fracture du crâne et des lésions internes. Comme la plupart des policiers étaient occupés par le défilé, le sergent-détective Jules Dionne a mené l'enquête.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Un adolescent a perdu la vie, hier matin, lors d'un accident de travail survenu à Estcourt, dans le comté de Kamouraska-Témiscouata. Raymond Bélanger, âgé de 13 ans, fils de Lionel Bélanger, de Lac-Baker, au Nouveau-Brunswick, a été écrasé entre une chargeuse à billets et la cabine d'un camion.

L'accident s'est produit vers 9h. Le camion appartient à Onil Bélanger, de Saint-François, N.-B., et la victime travaillait pour la compagnie Martin, Bernard et Bélanger.

Le poste de la Sûreté du Québec à Rivière-Beauve mène l'enquête policière

pour les besoins de l'enquête du coronar.

D'autre part, la SQ rapporte la mort tragique de deux jeunes gens, vers 1h hier matin. Donald LeFrançois, âgé de 23 ans, et Mario Sergerie, âgé de 20 ans, de Les Méchins, comté de Matane, ont été tués lors d'une collision frontale sur la route 6 à la sortie Est de Capucins. La tragédie est survenue sur une portion de route droite. Deux compagnons des victimes ont été blessés et ils sont à l'hôpital.

CONVERSATION ANGLAISE

\$185

60 périodes de 45 minutes
10 semaines (2 séances par semaine)
20 semaines (1 séance par semaine)

GROUPES DE 6 ÉLÈVES MAX.

LPS PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
 500 E. Grande-Allée
 4^e étage
 529-0331

LIBÉREZ-VOUS C'EST LE PRINTEMPS!



Traitez votre peau en douceur avec *Elizabeth Arden*

Après les rigueurs de l'hiver, votre peau mérite les soins intensifs et attentifs d'Arden.

- 1) "Beauty Sleep" une crème de nuit qui réveille une carnation terne. Eleve le degré d'hydratation de la peau. Format 2 onces 7.50
Format 4 onces 12.50
- 2) Coffret de traitement "Bye Lines". Comprend un masque et une lotion régénératrice à l'Elastigen 400. 17.50
- 3) Crème démaquillante "Creamgel Oil Removing cleanser". Nettoie en profondeur. Format de 8 onces. 5.00
- 4) Lotion rafraîchissante "Fragile skin toner". Idéale pour peaux sensibles. Format 8 onces. 5.00
- 5) Astringent, "Clarifying astringent". Pour compléter votre démaquillage. 8 onces. 5.00

Vous recevez un joli cadeau, un coffret à maquillage pour les yeux avec tout achat de \$7.50 et plus.

Venez rencontrer Mlle Mariette Rouillard au Centre-Ville les 14 - 15 et 16 février.

Centre-Ville, Cosmétique rayon 240 rez-de-chaussée, Sainte-Foy étage supérieur.

Pollack
CENTRE-VILLE et SAINTE-FOY

LA MARCHÉ DU... PRINTEMPS

Pollack
CENTRE-VILLE et SAINTE-FOY
Commandes postales et téléphoniques acceptées.

Centre-Ville, Souliers pour dames rayon 470, 2^e étage, Sainte-Foy, 4^e étage supérieur.

- 1) Sandale de toilette avec courroies croisées. Semelle semi-plate-forme. Talon de 3 po. Blanc ou noir. 5 à 9. 18.95
- 2) Sandale avec attache sur la cheville. Semelle semi-plate-forme. Talon 3 po. Blanc ou noir. 5 à 9. 18.95
- 3) Sandale habillée avec courroie en "T" sur le pied. Talon de 2 po. Blanc ou noir. 5 à 9. 18.95
- 4) Robuste sandale sport à talon compensé. Blanc ou noir, semelle de crêpe naturel. 5 à 9. 18.95
- 5) Sandale sport ou de toilette. Talon semi compensé lanières tressées sur le pied. Blanc ou noir. 5 à 10. 18.95
- 6) Même modèle avec courroie derrière le talon. Blanc ou noir. 5 à 10. 18.95
- 7) Mule à lanière entrecroisées sur le pied. Tons de ton ou blanc. 5 à 10. 18.95

Grande difficulté à former un jury au procès de sept motards accusés de viol

par Gilles PEPIN, de notre bureau à Saint-Joseph

L'histoire d'un groupe de motards et du présumé viol d'une jeune danseuse à gogo dans la région de Thetford, le 17 mars 1973, avait fait tant de bruit que les procureurs en cour du banc de la reine actuellement ont grand peine à pouvoir former un jury.

Le terme des Assises a débuté, hier matin, au palais de justice de Thetford, avec un rôle réduit à sept causes, soit celles de sept jeunes gens, de Black Lake et de Thetford, accusés de viol. Le cas de Gaëtan Mercier retient pour

l'instant l'attention du tribunal. Si les procureurs continuent d'avoir autant de difficultés à choisir des jurés susceptibles, selon eux, d'être impartiaux, il ne serait pas surprenant que ces dossiers soient déferés dans un autre district que celui de Mégantic.

Hier, les procureurs n'ont réussi à choisir que neuf des douze jurés nécessaires au procès de Mercier. A la demande du substitut du procureur général, Me Jean-Luc Dutil, le juge Yvan Mignault a finalement ordonné au shérif d'assigner verbalement, pour ce matin, 25 autres personnes appelées, en effet, à répondre aux nombreuses questions des

procureurs intéressés à compléter le jury.

Les six autres causes ont été fixées pour forma à lundi prochain et, pour cette date, le juge Mignault a ordonné la convocation des 85 autres personnes parmi lesquelles un nouveau jury pourrait être formé.

Ces nombres de 25 et de 85 s'ajoutent à celui de 52 personnes qui avaient d'abord été convoquées pour servir comme jurés. Avant même le jour du premier procès, le juge avait déjà accepté 14 demandeurs d'exemption. Hier, les vérificateurs des jurés en ont refusé 15, alors que le président du tribunal a permis deux retrais pour des raisons de santé, que le procureur de la défense, Me Pierre Paradis, a refusé huit candidats et que l'avocat de la Couronne, Me Dutil, en a refusé quatre. Me Paradis était alors entouré des avocats Lefebvre, Ferron et Duquette, qui doivent agir comme procureurs dans les causes subséquentes.

sessions de la paix, cette enquête s'est déroulée à huis clos.

Hélène Brunelle était une jeune danseuse à gogo. Le 17 mars 1973, alors qu'elle se trouvait au Manoir de Black Lake, des jeunes gens l'avaient amenée au motel Bal Moral à Pontbriand (juste à côté de la ville de Thetford), où elle aurait été violée à plusieurs reprises.

Le présent accusé est âgé de 21 ans. Les six autres individus, sur qui pèsent des accusations identiques, sont: Luc Daigle (21 ans), Christian Lacroix (20 ans), André Lacroix (22 ans), Marcel Fréchette (26 ans), Réjean Dodier (23 ans) et Richard Dostie (21 ans).

C. Huston est accusé d'avoir tué sa femme

par Lucien LATULIPPE

Une accusation de meurtre a été portée, hier, contre Clifford Huston, âgé de 32 ans, de Sept-Îles. La comparution s'est déroulée au palais de justice de Sept-Îles.

L'enquête préliminaire a été fixée à huit jours et le mécanicien de locomotive a été libéré sous un cautionnement en argent de \$2.000, en plus de certaines conditions dont celles de ne pas quitter le district de Mingan et de se rapporter à la police.

Huston est accusé d'avoir tué sa femme, née Bonnie Lee Coop et âgée de 28 ans, au cours de la nuit du 31 décembre au 1er janvier dernier, dans leur maison située au 798, rue Clarington.

ger Rouleau, il a été établi que Mme Huston avait succombé à de multiples traumatismes causés par un objet contondant.

Dans son témoignage, Clifford Huston a laissé entendre que sa femme était tombée à plusieurs reprises et qu'il ne lui avait donné que quelques taloches. Il a prétendu qu'il

voulait savoir où elle cachait ses pilules. La police de Sept-Îles a été prévenue de la mort de Mme Huston par Huston lui-même vers 4h45 du matin, le 1er janvier. L'enquête a aussi révélé que les époux Huston ne s'entendaient plus très bien depuis quelques années.

METALLISATION

DES SPECIALISTES AU SERVICE DE L'INDUSTRIE ZINC - BRONZE ACIER ACIER INOXYDABLE



SERVICE JOUR ET NUIT

F-X DROLET INC. 245, RUE DU PONT, QUÉBEC - TEL. 522-5262

FONDEE EN 1875

Le maire Vermette obtient son pardon

par Benoît ROUTHIER

Le maire de Montmorency, M. Roland Vermette, a obtenu son pardon de la part du Solliciteur général du Canada, à la suite d'une offense commise en 1972.

M. Vermette nous a déclaré, hier matin, qu'il avait reçu confirmation par téléphone que son pardon lui était accordé. Il a d'ailleurs reçu une lettre du gouvernement fédéral

disant que l'affaire était classée.

Il reste maintenant à recevoir un télégramme à la suite de quoi M. Vermette demandera l'annulation de sa demande de rappel. Puis, il avertira le président des élections, de la municipalité qu'il peut procéder au déclenchement d'une élection, puisque celle du mois de novembre avait été annulée par la Cour.

Il est donc probable que le jury pour ce premier procès parvienne à être complété aujourd'hui. Il semble cependant que cette cause durera jusqu'à vendredi, puisqu'une vingtaine de témoins doivent être entendus devant cette cour de juridiction criminelle.

Gaëtan Mercier, comme les six autres jeunes gens qui sont également accusés du viol d'Hélène Brunelle âgée de 14 ans, est toujours en liberté. Le juge Gilles La Haye ayant fixé la caution à \$1.500, à la fin de l'enquête préliminaire, en décembre dernier. En cour des

APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire Régionale du Saguenay recevra jusqu'à 14:30 heures, le 27 février 1974, des offres sous enveloppes scellées pour l'achat d'équipements, section Audio-Visuel, devant servir aux différentes écoles du territoire. Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalant à au moins 5% du montant total de son offre. Celle-ci dépasse un montant de \$2.000,00, dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin. Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges pour chacune des sections du projet à partir du 8 février 1974, en s'adressant à Monsieur Laurent Bolduc, Régisseur de l'approvisionnement à 36, est, Jacques-Cartier, Chicoutimi, (Tél.: 548-8210, local 120). Les soumissions seront ouvertes immédiatement en présence des intéressés le 27 février 1974 à 14:30 heures. La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. DONNEE A CHICOUTIMI, LE 6 FÉVRIER 1974.

Joseph Bonneau, Directeur de l'équipement.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'ESTRIE

740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, (P.Q.)

APPEL D'OFFRES

NO 657-620-231-230-238

La Commission scolaire régionale de l'Estrie recevra jusqu'à 14:00 heures, le 12 mars 1974, au 740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, Québec, des soumissions pour la fourniture du matériel suivant: # 657: Système de duplicateurs "Off-set" # 620: Equipement d'entretien (conciergerie) # 231: Equipement motorisé (machinerie) # 230: Electrotechnique # 238: Hydrothermie (Machinerie) comprenant soudure, tôlerie, réfrigération et plomberie et chauffage.

1. Etre préparées sur le formulaire fourni à cette fin par la Commission scolaire régionale de l'Estrie. 2. Etre accompagnées d'un cautionnement ou d'un chèque visé, égal à 5% du montant total de l'offre, incluant la taxe provinciale de 8%. 3. Etre remises, sous l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission (cette enveloppe devra être scellée). Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers descriptifs à compter du 12 février 1974, à la Division des Approvisionnements de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, 740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, Québec.

La Commission scolaire régionale de l'Estrie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

GUSTAVE LAFONTAINE, SECRETAIRE GENERAL.

APPEL D'OFFRES NO. A-45

La Commission scolaire régionale Carignan recevra jusqu'à 15 heures, heure locale en vigueur le 1er mars 1974 des offres sous enveloppes scellées pour la fourniture d'équipement audio-visuel. Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission scolaire auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. Ce chèque visé sera fait à l'ordre de la Commission scolaire régionale Carignan et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission scolaire régionale Carignan. Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres qui aura lieu à 15 heures, heure locale en vigueur, le 1er mars 1974 à nos bureaux situés au 41, Avenue Hôtel-Dieu, Sorel, P.Q. La Commission scolaire régionale Carignan ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Le directeur général, Real Bertrand, Sorel, le 7 février 1974.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

DMY-74-19038

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 5 mars 1974

Region Montmorency

SERVICES D'EQUIPES

POUR L'EMONDAGE

ET L'ABATTAGE D'ARBRES

(SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau no 809

HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal, Québec, Canada

H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40.000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant cidessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 5 février 1974

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE LA POCAIERE COMTE DE KAMOURASKA

AVIS - PUBLIC

DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE 21 FÉVRIER 1974 CONCERNANT LE REGLEMENT NO 274

AVIS PUBLIC

A TOUTES LES PERSONNES INSCRITES SUR LE RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR COMME PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES ET, S'ILS AGIT DE PERSONNES PHYSIQUES, QUI SONT MAJEURES ET QUI POSSEDENT LA CITOYENNETÉ CANADIENNE. L'AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, CLAUDE CRETE, greffier de la Ville de La Pocatière, Comté de Kamouraska.

QUE le conseil de cette corporation a adopté le 29 janvier 1974, le règlement no 274 concernant le zonage dans la municipalité et pourvoyant à l'abrogation du règlement 6-69.

QUE conformément aux dispositions de l'article 428, paragraphe 1 de la LOI DES CITES ET VILLES DU QUÉBEC, une assemblée publique des personnes intéressées sera tenue le 21 février 1974, à 7 heures du soir, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil.

QUE vous êtes, par les présentes, convoqués à cette assemblée.

DONNEE A VILLE DE LA POCAIERE CE SE JOUR DE FÉVRIER 1974

CLAUDE CRETE, greffier

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE LA POCAIERE COMTE DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE 22 FÉVRIER 1974 CONCERNANT LE REGLEMENT NO 374

AVIS PUBLIC

A TOUTES LES PERSONNES INSCRITES SUR LE RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR COMME PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES ET, S'ILS AGIT DE PERSONNES PHYSIQUES, QUI SONT MAJEURES ET QUI POSSEDENT LA CITOYENNETÉ CANADIENNE. L'AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, CLAUDE CRETE, greffier de la Ville de La Pocatière, comté de Kamouraska.

QUE le conseil de cette corporation a adopté le 29 janvier 1974, le règlement no 374 relatif à la construction, et abrogeant le règlement 6-69.

QUE conformément aux dispositions de l'article 428, par 1 de la LOI DES CITES ET VILLES DU QUÉBEC, une assemblée publique des personnes intéressées sera tenue le 22 février 1974, à 7 heures du soir, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil.

QUE vous êtes, par les présentes, convoqués à cette assemblée.

DONNEE A VILLE DE LA POCAIERE CE SE JOUR DE FÉVRIER 1974

CLAUDE CRETE, greffier

LA RONDE ...

DU PRINTEMPS !

Jolies frimousses enveloppées d'amour et de doux tricots

Pour ces petits êtres que vous aimez tant, vous choisirez ce qu'il y a de mieux: les tricots lavables "Anjou".

- 1) Deux pièces avec gilet à capuchon, simple boutonnerie. Pantalon assorti avec pieds à même. Blanc, rose, mais et aqua. 12, 18 et 24 mois. 8,00
- 2) Deux pièces pantalon évase et gilet double boutonnerie avec capuchon. Blanc ou jaune. 12, 24 et 30 mois. 8,00
- 3) Pour garçonnet, uni-pièce deux tons blanc, bleu ou jaune. Grandeur unique. Fermoir au devant et fond détachable. 5,00
- 4) Pour fillette, deux pièces, culotte et robe. Encollure ronde ornée de petits rubans. Rose ou jaune, grandeur unique. 5,49
- 5) Pour garçonnet, culotte courte et chandail avec fermoir au devant. Jaune ou bleu, taille unique. 5,49
- 6) Chandail et jumpsuit assorti, tricot deux tons. Jaune ou bleu, peinture unique. 5,49

Centre-Ville, Pouponnière, rayon 430, 3e étage, Sainte-Foy rez-de-chaussée.

Pollack

CENTRE-VILLE et SAINTE-FOY

DÉCÈS et AVIS DIVERS

• RHETORIENS et AMICALES • FUNERAILLES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

Un Anglais écope de deux ans de travaux forcés en URSS

Leningrad (UPI) — Un touriste britannique de 29 ans Alexander Paton, a été reconnu coupable de négligence criminelle en mettant le feu à la chambre d'hôtel qui l'occupait, et il a été condamné à deux ans de travaux forcés. Deux femmes sont mortes dans l'incendie de l'hôtel en question, le 27 novembre dernier.

Le juge a déclaré que l'allumette "anglaise" utilisée par le jeune homme avait contribué à causer l'incendie, parce qu'une "allumette britannique est moins sécuritaire qu'une allumette soviétique".

Cependant, le juge n'a pas mentionné le fait que le service des incendies de la ville avait précisé dans son rapport que le tapis utilisé dans la chambre de Paton était fait de matériel synthétique hautement inflammable.

Paton, un gérant de bar de Glasgow, en Écosse, a fondé en larmes au prononcé de la sentence. "Oh, non", dit-il, "m'enferme pas seul, pas isolément, s'il vous plaît".

La cour a également ordonné à Paton de payer une amende de plus de \$50,000 pour les dommages à la propriété. Elle n'a pas indiqué si le condamné pourrait quitter l'Union soviétique avant que toute la somme soit payée.

Paton a déclaré qu'il n'avait pas les \$50,000. Comme prisonnier dans le camp de travail forcé il ne pourra gagner que quelques roupies par mois.

Une touriste finlandaise et une Russe sont mortes dans l'incendie qui détruisit une partie de l'hôtel Yevropeiskaya, en novembre.

La soeur de Paton, Janette, 22 ans, s'est également mise à pleurer en entendant la sentence. On lui permit plus tard de passer 30 minutes avec son frère avant de prendre l'avion pour Helsinki.

La poursuite a allégué que Paton était ivre, qu'il avait laissé tomber une allumette ou une cigarette par terre et s'était ensuite endormi. Quand il se réveilla pour trouver sa chambre en flammes, il n'aurait rien tenté pour éteindre l'incendie et se serait enfui.

Le procureur avait demandé une sentence de trois ans de travaux forcés.

L'avocat de la défense, Anatole Ekmekchi a déclaré de son côté que la cour n'a pas tenu compte suffisamment du manque de mesures de sécurité à l'hôtel.

Les rebelles gagnent du terrain aux Philippines

MANILLE (AFP) — De violents combats se sont déroulés au cours de la fin de semaine dernière entre les forces de l'armée régulière et des insurgés musulmans, dans l'île de Jolo, petite île du sud des Philippines, a annoncé hier, un porte-parole officiel du commandement militaire.

Un quart de la capitale de l'île a été incendié, précisa-t-on, tandis que le général Fidel Ramos, commandant la police nationale, déclare que cinq autres villes sont entre les mains des rebelles.

Le général Ramos a déclaré que les rebelles ont été repoussés à six milles de la capitale, également appelée Jolo, après de violents affrontements. Il a ajouté que la police nationale avait perdu trois hommes, mais il a précisé qu'il y avait d'autres postes militaires dans la région, dont il était sans nouvelles. Les pertes des rebelles ne sont pas connues.

BOMBARDEMENTS

Le général a d'autre part démenti les informations selon lesquelles des appareils militaires auraient bombardé la capitale pendant les combats contre les rebelles. "Nous ne ferions jamais une chose pareille au-dessus d'une ville," a souligné le général Ramos.

Il a confirmé en revanche que plusieurs milliers de réfugiés avaient abandonné Jolo pour gagner l'île principale de Mindanao, mais il a ajouté que leur nombre était inférieur à celui de 6,000 indigènes par d'autres sources.

Enfin, selon le général Ramos, l'aéroport de Jolo est resté fermé pendant 24 heures, durant les combats.

705 AVIS DE DÉCÈS

BAKER (Lucienne Bergevin) — A l'Hôpital Laval, le 11 février 1974, à l'âge de 46 ans, est décédée dame Lucienne Bergevin, épouse de Maurice Baker. Elle demeurait au 801, C. 3ème Rue, Québec. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 février à 10h. Départ du funérarium de l'Anse.

BERGERON (Maurice) — A Québec, le 11 février 1974, à l'âge de 44 ans et 7 mois, est décédé M. Maurice Bergeron (Epicier), époux de Dame Evangéline Bergeron. Il demeurait au 84 Christophe Colomb Ouest. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 février à 2h00. Départ de la Résidence Funéraire Sylvio Marceau Inc.

DELAHAYE (Marthe) — A Ville de Vanier, le 9 février 1974, à l'âge de 23 ans est décédée mademoiselle Marthe Delahaye, fille de Victor Delahaye et de dame Renée Roy. Elle demeurait au 308 rue Laperrrière. Les funérailles auront lieu mercredi à 11h.

GRONDIN (Daniel) — A Ville de Vanier, le 10 février 1974, à l'âge de 7 ans est décédé accidentellement Daniel Grondin fils de M. Roger Grondin et de dame Margeline Renaud. Il demeurait au 378, avenue Proulx. Les funérailles auront lieu jeudi à 2h30. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc.

BILODEAU (Josaphat) — A La Pocatière, le 10 février 1974, à l'âge de 65 ans, est décédé subitement Josaphat Bilodeau agronome retraité, époux de dame Jacqueline Laroche. Il demeurait au 400, 3ème Rue, La Pocatière. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 11h. Départ de la résidence funéraire Marius Pelletier.

BLAIS (Paul Omer) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 9 février 1974, à l'âge de 48 ans, est décédé Paul Omer Blais, époux de Noëlla Coulombe. Il demeurait à Saint-Paul de Montmagny. Les funérailles auront lieu mardi le 12 février à 3h. Départ du salon funéraire au sous-sol de l'église de Saint-Paul à 2h45 pour l'église de Saint-Paul et de la au cimetière paroissial. Il était propriétaire de Daquann Lumber et de Canexo Inc. et de Ateliers de Pneus de Montmagny Limitée. Il laisse dans le deuil outre son épouse Noëlla Coulombe, ses enfants: Carl, Maude, François et Marie; son père et sa mère; M. et Mme Ferdinand Blais, ses frères et ses soeurs: Jeannette, infirmière, Thérèse (Mme Lucien Gagné), Robert (Mme Laurette Tanguay), Ursule (Mme Marcel Pénin), Raymond (Berthe Gagné), Dolores (Mme Roland Saulnier), Lorraine (Mme Gaston Blais).

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.

CHAREST (Gustave) — A St-Hyacinthe, le 10 février 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Gustave Charest, gérant des Equipements agricoles du Québec, pour Georges White & Sons, époux de Yvette Thibault. Il demeurait au 225, rue Villeneuve, St-Joseph de Ste-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 3h. Départ des salons René J. Mongeau Ltée 1105, rue Girouard, St-Hyacinthe.

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.

rest de Québec, Robert Charest de Ville de Laval, Léonce Charest de Charlesbourg.

COTE (Gilbert) — A Courville le 10 février 1974, à l'âge de 83 ans et 4 mois, est décédé M. Gilbert Côté, ex-employé du C.N.R. époux de feu Marie-Louise Bolduc. Il demeurait au 3066, Chemin Royal, Giffard. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 9h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221, avenue Royale, Giffard.

LABRIE (Alyre) — A St-Louis de l'Intendant, le 10 février 1974, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Alyre Labrie, président de l'Allyre Labrie Ltée, époux de dame Germaine Tardif. Il demeurait à St-Louis de l'Intendant. Les funérailles auront lieu mercredi, le 13 février 1974, à 3h.

DELAHAYE (Marthe) — A Ville de Vanier, le 9 février 1974, à l'âge de 23 ans est décédée mademoiselle Marthe Delahaye, fille de Victor Delahaye et de dame Renée Roy. Elle demeurait au 308 rue Laperrrière. Les funérailles auront lieu mercredi à 11h.

GRONDIN (Daniel) — A Ville de Vanier, le 10 février 1974, à l'âge de 7 ans est décédé accidentellement Daniel Grondin fils de M. Roger Grondin et de dame Margeline Renaud. Il demeurait au 378, avenue Proulx. Les funérailles auront lieu jeudi à 2h30. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc.

BILODEAU (Josaphat) — A La Pocatière, le 10 février 1974, à l'âge de 65 ans, est décédé subitement Josaphat Bilodeau agronome retraité, époux de dame Jacqueline Laroche. Il demeurait au 400, 3ème Rue, La Pocatière. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 11h. Départ de la résidence funéraire Marius Pelletier.

BLAIS (Paul Omer) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 9 février 1974, à l'âge de 48 ans, est décédé Paul Omer Blais, époux de Noëlla Coulombe. Il demeurait à Saint-Paul de Montmagny. Les funérailles auront lieu mardi le 12 février à 3h. Départ du salon funéraire au sous-sol de l'église de Saint-Paul à 2h45 pour l'église de Saint-Paul et de la au cimetière paroissial. Il était propriétaire de Daquann Lumber et de Canexo Inc. et de Ateliers de Pneus de Montmagny Limitée. Il laisse dans le deuil outre son épouse Noëlla Coulombe, ses enfants: Carl, Maude, François et Marie; son père et sa mère; M. et Mme Ferdinand Blais, ses frères et ses soeurs: Jeannette, infirmière, Thérèse (Mme Lucien Gagné), Robert (Mme Laurette Tanguay), Ursule (Mme Marcel Pénin), Raymond (Berthe Gagné), Dolores (Mme Roland Saulnier), Lorraine (Mme Gaston Blais).

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.

CHAREST (Gustave) — A St-Hyacinthe, le 10 février 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Gustave Charest, gérant des Equipements agricoles du Québec, pour Georges White & Sons, époux de Yvette Thibault. Il demeurait au 225, rue Villeneuve, St-Joseph de Ste-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 3h. Départ des salons René J. Mongeau Ltée 1105, rue Girouard, St-Hyacinthe.

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.



Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Pierre, Denis, Marc & Michel; son père et sa mère; M. et Mme Emile Gauthier, ses frères et belles-soeurs: X. & Mme Jean-M. Gauthier (Pierrette Leclerc), M. & Mme Marc Gauthier (Xarthe Morin), Dr & Mme Yvon Gauthier (Elisabeth Marceau), X. & Mme René Gauthier (Céline Rochette); ses beaux-frères et belles-soeurs: M. & Mme Robert Smith (Jeanne Côté), M. & Mme Noble Smith (Augustine Plamondon Lopez), X. & Mme Evgé Smith (Thérèse Proulx), plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Le salon sera fermé de 5h à 7h.

GRONDIN (Daniel) — A Ville de Vanier, le 10 février 1974, à l'âge de 7 ans est décédé accidentellement Daniel Grondin fils de M. Roger Grondin et de dame Margeline Renaud. Il demeurait au 378, avenue Proulx. Les funérailles auront lieu jeudi à 2h30. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc.

BILODEAU (Josaphat) — A La Pocatière, le 10 février 1974, à l'âge de 65 ans, est décédé subitement Josaphat Bilodeau agronome retraité, époux de dame Jacqueline Laroche. Il demeurait au 400, 3ème Rue, La Pocatière. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 11h. Départ de la résidence funéraire Marius Pelletier.

BLAIS (Paul Omer) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis le 9 février 1974, à l'âge de 48 ans, est décédé Paul Omer Blais, époux de Noëlla Coulombe. Il demeurait à Saint-Paul de Montmagny. Les funérailles auront lieu mardi le 12 février à 3h. Départ du salon funéraire au sous-sol de l'église de Saint-Paul à 2h45 pour l'église de Saint-Paul et de la au cimetière paroissial. Il était propriétaire de Daquann Lumber et de Canexo Inc. et de Ateliers de Pneus de Montmagny Limitée. Il laisse dans le deuil outre son épouse Noëlla Coulombe, ses enfants: Carl, Maude, François et Marie; son père et sa mère; M. et Mme Ferdinand Blais, ses frères et ses soeurs: Jeannette, infirmière, Thérèse (Mme Lucien Gagné), Robert (Mme Laurette Tanguay), Ursule (Mme Marcel Pénin), Raymond (Berthe Gagné), Dolores (Mme Roland Saulnier), Lorraine (Mme Gaston Blais).

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.

CHAREST (Gustave) — A St-Hyacinthe, le 10 février 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Gustave Charest, gérant des Equipements agricoles du Québec, pour Georges White & Sons, époux de Yvette Thibault. Il demeurait au 225, rue Villeneuve, St-Joseph de Ste-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 3h. Départ des salons René J. Mongeau Ltée 1105, rue Girouard, St-Hyacinthe.

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.

BOURQUE (L'abbé Albert) — A l'Hôpital de Beauveville, le 9 février 1974, à l'âge de 78 ans, est décédé l'abbé Albert Bourque, prêtre. Il demeurait au foyer de l'Hôpital de Beauveville. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 10h. Départ de la Salle municipale mardi à 5h, pour l'église de Notre-Dame des Pins d'où reposera la translation des restes. L'abbé Bourque fut professeur au Collège de Ste-Anne de La Pocatière, curé de Villerville et de Ste-Justine, aumônier des Soeurs Ste-Chrétienne à Giffard. Il était le frère de feu des abbés Joseph et Charles Bourque.

l'envoi de fleurs par un don à la fondation Bouchard de La Pocatière.

LABRIE (Alyre) — A St-Louis de l'Intendant, le 10 février 1974, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Alyre Labrie, président de l'Allyre Labrie Ltée, époux de dame Germaine Tardif. Il demeurait à St-Louis de l'Intendant. Les funérailles auront lieu mercredi, le 13 février 1974, à 3h.

MOISAN (Marie-Anna Fortier) — A Québec, le 11 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédée Marie-Anna Fortier, épouse de feu Georges-Edouard Moisan. Elle demeurait au 955 ave Murray, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février 1974, à 15h. Départ du salon de la Coopérative funéraire du Plateau 260 des Franciscains à 14h45, pour l'église des Sts-Martyrs Canadiens et de la au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants, genres et belles-filles: Louise, Suzanne, M. et Mme Clément Matte (Nicole), M. et Mme Claude Moisan (Christine Laflamme), M. et Mme Gérard Boudreau (Micheline), M. et Mme Pierre Moisan (Lise Henry); ses frères et soeurs: Mme Cyrille Lockwell (Émergentine), Mme Jean Morency (Alice), Soeur Thérèse Fortier s.s.c.i.m., M. et Mme Gérard Fortier, M. et Mme Louise Fortier, M. et Mme Clément Fortier, ses belles-soeurs et beaux-frères: Mme Annette Fortier, Mme Angela Fortier, Mme Roger Moisan, M. et Mme Arthur Cloutier, M. et Mme Arthur Légaré, M. et Mme Henri Lachance, M. et Mme Clément Fortin, Claire Moisan, Mme Fernand Bougie, Mme Henri Coulombe, ainsi que plusieurs neveux, nièces et petits-enfants. Salon fermé de 17h à 19h.

PAQUET (Marie-Anne Dion) — A Québec, le 11 février 1974, à l'âge de 66 ans, est décédée Marie-Anne Dion, épouse en 1eres noces de feu Paul-Emile Bedard, et en 2èmes noces de feu Louis Paquet. Elle demeurait à Saint-Sauveur. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 février, à 9h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 8h45, pour l'église de St-Sauveur, et de là au cimetière Saint-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, genres et belles-filles: M. et Mme Marcel Boutin (Gisèle), M. et Mme Robert Bedard, M. et Mme Jean-Marc Bedard; son frère M. Philippe Dion, de Montréal, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-soeurs.

PARE (Maurice) — A St-Ubal, Cte Portneuf, le 11 février 1974, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Maurice Paré, célibataire. Il demeurait à St-Ubal, Cte Portneuf. Les funérailles auront lieu mercredi 13 février à 4h. Départ du centre funéraire Raymond Paré 138 rue St-Jacques à 3h45, pour l'église St-Ubal et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères, soeur, et belle-soeur: M. et Mme William Paré, de Chicoutimi, Aurèle (Mme Napoléon Lahaye); son beau-frère: M. Elzéar Dufour de Mont-Laurier, sa belle-soeur: Mme Marguerite Paré St-Ubal, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

PELLETIER (Gisèle) — A Québec le 9 février 1974, à l'âge de 31 ans est décédée Gisèle Pelletier, fille de Adrienne Emond et de Luc Pelletier. Elle demeurait au 35 Hôtel J. Lauson. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h. Départ des salons Gauthier Ltée, 239 St-Joseph, Lauzon à 2h45 pour l'église St-Joseph et de là au cimetière Lauzon. Elle laisse dans le deuil ses grands-parents, M. et Mme Georges Emond, ses soeurs, frères, beaux-frères et belles-filles: M. et Mme Luc Pelletier (Denyse Beaudin), M. et Mme Marcel Pelletier (Marianne Roy), Mlle Denise Pelletier, M. et Mme Romuald Pelletier (Louise Carignan), Mrs. Gaston et Régis Pelletier, Mlle Pauline et Sylvie Pelletier.

PELLETIER (Luc) — A Rivière du Loup, le 9 février 1974, à l'âge de 80 ans et 11 mois, est décédé subitement M. Luc Pelletier, chef de gare du CN à sa retraite, époux de dame Angéline Dubé. Il demeurait à la Villa Fraserville de Rivière du Loup. Les funérailles auront lieu mardi le 12 février à 3h. Départ du salon funéraire Giffard de St-Bernier 226 Lafontaine Rivière du Loup à 2h45, pour l'église St-François Xavier et de là au cimetière de Cacouna. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Sr Myriam Pelletier s.c.k., M. et Mme Alban Pelletier (Marie-Paule), M. et Mme Marius Pelletier (Marie-Louise), M. et Mme Léonard Martin (Marguerite), M. et Mme J.-Alphonse Pelletier (Gilberte Jolin), Mlle Thérèse Pelletier, Pere Guy Pelletier, dominicain, abbé Jacques Pelletier, aumônier militaire, M. et Mme Gérard-A. Pelletier (Denise Frigon); ses soeurs: Sr St-Irène, Sr Ste-Angèle de Foisson s.c.k., Mme Charles-Eugène Dubé (Yvonne), Mlle Alphonse Pelletier (Blanche), Mme Antonio Pelletier (Rosan-

MALTAIS (Laurette Fortin) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10 février 1974, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Laurette Fortin, épouse de M. Edmond Louis Maltais. Elle demeurait au 2155, avenue Poulin, Giffard. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 11h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221, avenue Royale, Giffard.

DEPART DU FOYER FUNÉRAIRE DE LA MAISON J. BOUCHARD & FILS Ltée 1290 - 1ère Avenue à 9h45, pour l'église St-François d'Assise et de la au cimetière St-Charles (rue St-Vallier ouest). Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, genres et belles-filles: M. et Mme Armand Guillemette (Jeanne d'Arc LaVoie), M. et Mme Lucien Beauveuve (Jeannette Guillemette), M. et Mme Paul Beauveuve (Jeanne d'Arc Guillemette); frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme J.-A. Guillemette, M. Napoléon Guillemette, M. et Mme Lucien Guillemette, M. et Mme Romeo Droulet, M. et Mme Ludger Guillemette, Mme Yve Arthur Gamache, Mme Yve Arthur Montigny, Mme Numa Blanchet, ses petits-enfants: Nicole, Claude, Serge, Robert, Denise, André, Diane, Francine, Johanne et Lynda Beauveuve; Francine et Mario Guillemette, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

MERCIER (A.F.) — A Québec, le 10 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé M. A.F. Mercier, époux de dame Marie-Paule Carrier. Il demeurait au 2014, rue Brulart, à Sillery. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 9h30. Départ du Funérarium Lépine Ltée 1584, chemin St-Louis à 9h15 pour l'église St-Charles Garnier et de là au cimetière Belmont. Il était autrefois vice-président et directeur-général du journal Le Soleil. Il fut aussi président fondateur de Perspectives et président de la Presse Canadienne. Il fut également président fondateur du Carnaval de Québec. Il occupa aussi de nombreux postes respectables dans la presse au Canada et à l'étranger, en plus d'avoir été vice-président canadien et directeur de l'Institut de la Presse Internationale. VISITES de 2 à 5 de 7 à 10h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, genres et belles-filles: M. et Mme Yves Mercier (Thérèse Côté), Dr et Mme René Drouin (Angéline), M. et Mme Robert Lavioie (Gisèle), Mlle Micheline Mercier. Ses soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Mme Jean Proulx (Ludvine Mercier), Mme Rodolphe Dampouse (Marie-Reine Mercier), Mme Eugène Mercier, Mme Jimmy Carroll, M. et Mme Jean-

GUIMOND (Hélène) — A l'Institut de Cardiologie de Québec, le 10 février 1974, à l'âge de 13 ans et 2 mois, est décédée Hélène Guimond, fille de M. Marcelin Guimond et de dame Lorraine Bélanger. Elle demeurait à L'Isletville. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h00. Départ du salon funéraire Kirouac & Fils à 2h45 pour l'église de L'Isletville et de la au cimetière de L'Islet sur Mer. Elle laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères: François, Jean-Louis, Gilbert. Ses grands-parents: M. et Mme Louis Bélanger de St-Eugène de L'Islet, ainsi que sa grand-mère: Mme Antonio Guimond, de Québec. Plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines. S.V.P. Compenser

Baptiste Carrier, M. et Mme Jacques Carrier, M. et Mme Paul Carrier, Dr et Mme Henri Carrier, M. et Mme Marcel Carrier, Mme Louis Bosse, M. et Mme Roger Mercier, Mme Roger Carrier, ainsi que 10 petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Que vos offrandes se traduisent par un don à la Fondation Canadienne des Maladies du Cœur, 1455, rue Peel, Montréal.

MOISAN (Marie-Anna Fortier) — A Québec, le 11 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédée Marie-Anna Fortier, épouse de feu Georges-Edouard Moisan. Elle demeurait au 955 ave Murray, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février 1974, à 15h. Départ du salon de la Coopérative funéraire du Plateau 260 des Franciscains à 14h45, pour l'église des Sts-Martyrs Canadiens et de la au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants, genres et belles-filles: Louise, Suzanne, M. et Mme Clément Matte (Nicole), M. et Mme Claude Moisan (Christine Laflamme), M. et Mme Gérard Boudreau (Micheline), M. et Mme Pierre Moisan (Lise Henry); ses frères et soeurs: Mme Cyrille Lockwell (Émergentine), Mme Jean Morency (Alice), Soeur Thérèse Fortier s.s.c.i.m., M. et Mme Gérard Fortier, M. et Mme Louise Fortier, M. et Mme Clément Fortier, ses belles-soeurs et beaux-frères: Mme Annette Fortier, Mme Angela Fortier, Mme Roger Moisan, M. et Mme Arthur Cloutier, M. et Mme Arthur Légaré, M. et Mme Henri Lachance, M. et Mme Clément Fortin, Claire Moisan, Mme Fernand Bougie, Mme Henri Coulombe, ainsi que plusieurs neveux, nièces et petits-enfants. Salon fermé de 17h à 19h.

PAQUET (Marie-Anne Dion) — A Québec, le 11 février 1974, à l'âge de 66 ans, est décédée Marie-Anne Dion, épouse en 1eres noces de feu Paul-Emile Bedard, et en 2èmes noces de feu Louis Paquet. Elle demeurait à Saint-Sauveur. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 février, à 9h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 8h45, pour l'église de St-Sauveur, et de là au cimetière Saint-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, genres et belles-filles: M. et Mme Marcel Boutin (Gisèle), M. et Mme Robert Bedard, M. et Mme Jean-Marc Bedard; son frère M. Philippe Dion, de Montréal, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-soeurs.

PARE (Maurice) — A St-Ubal, Cte Portneuf, le 11 février 1974, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Maurice Paré, célibataire. Il demeurait à St-Ubal, Cte Portneuf. Les funérailles auront lieu mercredi 13 février à 4h. Départ du centre funéraire Raymond Paré 138 rue St-Jacques à 3h45, pour l'église St-Ubal et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères, soeur, et belle-soeur: M. et Mme William Paré, de Chicoutimi, Aurèle (Mme Napoléon Lahaye); son beau-frère: M. Elzéar Dufour de Mont-Laurier, sa belle-soeur: Mme Marguerite Paré St-Ubal, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

PELLETIER (Gisèle) — A Québec le 9 février 1974, à l'âge de 31 ans est décédée Gisèle Pelletier, fille de Adrienne Emond et de Luc Pelletier. Elle demeurait au 35 Hôtel J. Lauson. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h. Départ des salons Gauthier Ltée, 239 St-Joseph, Lauzon à 2h45 pour l'église St-Joseph et de là au cimetière Lauzon. Elle laisse dans le deuil ses grands-parents, M. et Mme Georges Emond, ses soeurs, frères, beaux-frères et belles-filles: M. et Mme Luc Pelletier (Denyse Beaudin), M. et Mme Marcel Pelletier (Marianne Roy), Mlle Denise Pelletier, M. et Mme Romuald Pelletier (Louise Carignan), Mrs. Gaston et Régis Pelletier, Mlle Pauline et Sylvie Pelletier.

PELLETIER (Luc) — A Rivière du Loup, le 9 février 1974, à l'âge de 80 ans et 11 mois, est décédé subitement M. Luc Pelletier, chef de gare du CN à sa retraite, époux de dame Angéline Dubé. Il demeurait à la Villa Fraserville de Rivière du Loup. Les funérailles auront lieu mardi le 12 février à 3h. Départ du salon funéraire Giffard de St-Bernier 226 Lafontaine Rivière du Loup à 2h45, pour l'église St-François Xavier et de là au cimetière de Cacouna. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Sr Myriam Pelletier s.c.k., M. et Mme Alban Pelletier (Marie-Paule), M. et Mme Marius Pelletier (Marie-Louise), M. et Mme Léonard Martin (Marguerite), M. et Mme J.-Alphonse Pelletier (Gilberte Jolin), Mlle Thérèse Pelletier, Pere Guy Pelletier, dominicain, abbé Jacques Pelletier, aumônier militaire, M. et Mme Gérard-A. Pelletier (Denise Frigon); ses soeurs: Sr St-Irène, Sr Ste-Angèle de Foisson s.c.k., Mme Charles-Eugène Dubé (Yvonne), Mlle Alphonse Pelletier (Blanche), Mme Antonio Pelletier (Rosan-

MALTAIS (Laurette Fortin) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10 février 1974, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Laurette Fortin, épouse de M. Edmond Louis Maltais. Elle demeurait au 2155, avenue Poulin, Giffard. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 11h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221, avenue Royale, Giffard.

DEPART DU FOYER FUNÉRAIRE DE LA MAISON J. BOUCHARD & FILS Ltée 1290 - 1ère Avenue à 9h45, pour l'église St-François d'Assise et de la au cimetière St-Charles (rue St-Vallier ouest). Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, genres et belles-filles: M. et Mme Armand Guillemette (Jeanne d'Arc LaVoie), M. et Mme Lucien Beauveuve (Jeannette Guillemette), M. et Mme Paul Beauveuve (Jeanne d'Arc Guillemette); frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme J.-A. Guillemette, M. Napoléon Guillemette, M. et Mme Lucien Guillemette, M. et Mme Romeo Droulet, M. et Mme Ludger Guillemette, Mme Yve Arthur Gamache, Mme Yve Arthur Montigny, Mme Numa Blanchet, ses petits-enfants: Nicole, Claude, Serge, Robert, Denise, André, Diane, Francine, Johanne et Lynda Beauveuve; Francine et Mario Guillemette, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

MERCIER (A.F.) — A Québec, le 10 février 1974, à l'âge de 73 ans, est décédé M. A.F. Mercier, époux de dame Marie-Paule Carrier. Il demeurait au 2014, rue Brulart, à Sillery. Les funérailles auront lieu mercredi le 13 février à 9h30. Départ du Funérarium Lépine Ltée 1584, chemin St-Louis à 9h15 pour l'église St-Charles Garnier et de là au cimetière Belmont. Il était autrefois vice-président et directeur-général du journal Le Soleil. Il fut aussi président fondateur de Perspectives et président de la Presse Canadienne. Il fut également président fondateur du Carnaval de Québec. Il occupa aussi de nombreux postes respectables dans la presse au Canada et à l'étranger, en plus d'avoir été vice-président canadien et directeur de l'Institut de la Presse Internationale. VISITES de 2 à 5 de 7 à 10h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, genres et belles-filles: M. et Mme Yves Mercier (Thérèse Côté), Dr et Mme René Drouin (Angéline), M. et Mme Robert Lavioie (Gisèle), Mlle Micheline Mercier. Ses soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Mme Jean Proulx (Ludvine Mercier), Mme Rodolphe Dampouse (Marie-Reine Mercier), Mme Eugène Mercier, Mme Jimmy Carroll, M.